

Le Quinzième

Bimensuel de l'université de Liège - Du 11 au 25 juin 1998 - n°75



sommaire

■ Zoom sur les biotechnologies

Secteur en pleine croissance, les biotechnologies sont à l'origine de nombreux progrès. Pour fédérer leurs activités et accroître leur autorité, les chercheurs de l'Eurégio Meuse-Rhin souhaitent créer un parc biotechnologique eurégional tourné vers le monde industriel.

Page 2

■ La peur du progrès

Conférencier invité par le Cercle Condorcet, le 29 mai dernier, Dominique Lecourt, philosophe et professeur à l'université Paris VII, met en garde contre la diabolisation de la science. Interview.

Page 4

■ Nouveau départ

Depuis 1983, l'université de Liège voit les plans d'assainissement se succéder. La période 2000-2004 n'échappera pas à la règle. Si l'objectif poursuivi reste de maintenir l'équilibre budgétaire, un nouvel acteur obtient pourtant le premier rôle : l'étudiant.

Page 5

■ Plus près des étoiles

Le VLT, le plus grand télescope du monde, a capté ses premières images dans la nuit du 25 au 26 mai. La société AMOS, implantée dans le Parc scientifique du Sart Tilman, n'y est pas étrangère. Spécialiste en systèmes opto-mécaniques de haute précision, elle a mis au point de nombreux éléments du VLT.

Page 6

■ Église Sainte-Catherine

Licenciée en Histoire de l'art et Archéologie de l'ULg, Catherine Schroeder consacre un ouvrage à l'église Sainte-Catherine de Liège. Un superbe édifice de style baroque, ayant cruellement besoin de travaux de restauration.

Page 7

Pour terminer l'année en beauté, *Le Quinzième Jour* vous proposera, dans son édition du 25 juin, un grand jeu concours. À gagner : des t-shirts, des parapluies, des stylos bille, des cravates... aux couleurs de l'ULg.



Stage d'attente, intérim, statut d'indépendant, travail à l'étranger, etc.

L'emploi dans tous ses états

La position de l'universitaire sur le marché de l'emploi, les démarches administratives à entreprendre à la fin des études, l'explosion du travail intérimaire, les clubs de recherche active d'emploi, comment décrocher un travail à l'étranger, c'est l'ensemble de ces sujets et bien d'autres qu'aborde le dossier spécial emploi concocté par l'équipe du Quinzième Jour.

Pages 5, 6, 7 et 8

propos

Avec une belle vigueur, le journal *Le Monde* dénonçait récemment la prolifération des paradis fiscaux. Un tiers des avoirs placés dans le monde par des particuliers, précise le quotidien français, se trouveraient dans des places "offshore". Ces avoirs échappent donc à l'impôt normal. La fraude fiscale à grande échelle, qui se développe dans un esprit caractérisé d'incivisme et qui affaiblit les États, est un des scandales de notre temps. Et *Le Monde* d'inciter l'Europe des Quinze à mener une politique de lutte contre lesdits paradis, en commençant par les supprimer dans son propre espace. Suivez son regard...

Cette évolution souhaitable pourrait n'être pas sans rapport avec le fait que la recherche scientifique est partout et de façon permanente en quête de ressources nouvelles pour ses laboratoires et ses savants. Ne pouvant compter que partiellement sur le financement d'état, elle est contrainte de plus en plus d'en appeler à des formes de subside privée. Aussi les "fondations" qu'elle met sur pied (ou que l'on met sur pied à son intention) représentent de plus en plus son avenir. Celles-ci recueillent des donations diverses, les font fructifier et peuvent ainsi donner à la recherche les moyens dont elle a besoin. Ainsi fonctionne chez nous, de manière exemplaire, la Fondation Fredericq, attachée à la faculté de Médecine. Grâce aux dons qu'elle reçoit, grâce aux fonds récoltés lors de manifestations diverses, elle peut par exemple offrir des bourses à de jeunes scientifiques.

On voit en quoi ce genre d'institutions de soutien à la recherche peut bénéficier indirectement d'une politique déterminée de mise à mal de l'évasion fiscale. Si les donations faites à la recherche bénéficient de dégrèvements fiscaux - et c'est déjà partiellement le cas -, si l'on prend la peine de le faire savoir à un très large public, on peut espérer que nombreux seront ceux qui préféreront à une fraude devenue risquée cette charité bien ordonnée qui, tout en servant au progrès du savoir, commencera par soi-même.

Jacques Dubois

En quinze mots

Vous ne savez pas quoi faire pendant les vacances ? Pour joindre l'utile à l'agréable, le Service civil international (Sci), multinationale de travail bénévole, propose à des jeunes volontaires de prendre part à des chantiers organisés dans une cinquantaine de pays (Mexique, Japon, Palestine, etc.). Il ne vous en coûtera que le prix du voyage et un droit d'inscription variant de 3000 à 4500 FB suivant la destination. Gîte, couvert, activités touristiques et loisirs sont assurés par l'association locale. Intéressés ? Renseignements : Sci, 02/649.07.38.

Biotechnologies

Biotechnologies : le pôle aux œufs d'or

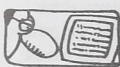
La biotechnologie liégeoise

Grâce à un soutien du Fonds européen de développement régional (Feder), la Société provinciale d'industrialisation (SPI+) édite une série de brochures destinées à promouvoir certains caractères économiques de la Province de Liège. Dans la continuité des sept numéros déjà parus, *La biotechnologie liégeoise* est attendue pour la mi-juin.

Renseignements : 04/220.30.83.

Médecine et Sciences

La revue française *M/S Médecine Sciences* publie un numéro consacré à "La Recherche biomédicale aux universités de Liège et de Namur". 150 pages dont 11 articles de synthèse, 3 dossiers techniques et une multitude de nouvelles et de brèves font l'intérêt de la publication. (*M/S*, n°5, mai 1998, éd. Masson, 140 FF)



Internet news

✓ Implanté à Saskatoon, l'institut de Biotechnologie des plantes (IBP) est l'un des cinq instituts relevant du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) qui œuvrent dans le domaine des sciences de la vie. Les chercheurs de l'IBP ont par exemple mis au point des techniques brevetables pour la production de blé, d'orge et d'autres céréales transgéniques. Ils travaillent aussi à la mise au point de systèmes efficaces de transformation stable des pois et d'autres légumineuses.

<http://www.pbi.nrc.ca/pbiintrof.html>

✓ Le Forum scientifique du Cercle des étudiants en biologie (CEB) de l'université de Liège publie régulièrement des articles sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). Au sommaire : le portrait de la biotechnologie végétale, de ses origines jusqu'à ses applications les plus récentes, par le généticien Patrick du Jardin. Le Forum retranscrit aussi un article du magazine des consommateurs *Test-Achats* sur les avantages et les inconvénients de la biotechnologie végétale.

<http://www.fede.student.ulg.ac.be/ceb/Forum/textes.html>

✓ L'utilisation des biotechnologies en agriculture vue par les Américains... C'est ce que propose le site de *The Gene Exchange*, un magazine publié en ligne par l'association *Union of Concerned Scientists* (UCS), un groupe de chercheurs soucieux de l'équilibre écologique mondial.

<http://www.ucsusa.org/agriculture/biot ech.html>

G. L.

Le premier meeting du Bioclub, structure de coopération inter-universitaire eurégionale tournée vers le monde industriel, s'est tenu le 28 mai au Sart Tilman. Ambition des trois centres de recherche d'Aix-la-Chapelle, Maastricht et Liège : créer, dans l'Eurégio, un parc biotechnologique.

Ils étaient plus d'une centaine de scientifiques à s'être rassemblés aux amphithéâtres de l'Europe pour prendre part à la première journée eurégionale consacrée aux technologies basées sur le vivant, réaffirmant ainsi leur foi en une association qui ferait office de "biopôle eurégional" en la matière. Les orateurs, pour la plupart chefs de laboratoires liégeois, ont entretenu leurs confrères étrangers sur leurs récents travaux en biotechnologies médicale et industrielle. Cette première rencontre du Bioclub a constitué l'amorce d'un réseau de biotechnologistes qui se réunira deux fois l'an dans les villes de l'Eurégio Meuse-Rhin avec pour objectif, notamment, d'entrer en contact avec les entrepreneurs.

Le Bioclub (ou *Working Group Biotechnology*) est né de la rencontre, en 1997, des responsables des divers laboratoires implantés dans l'Eurégio. Ceux-ci représentent plus de 6000 chercheurs manifestant la même volonté : fédérer leurs activités et accroître leur autorité sur un marché en plein essor. « La biotechnologie constitue un domaine très vaste actuellement, explique Franz Wirtz, président du Bioclub. Il existe des projets intéressants dans toutes les universités (Liège, Aix et Maastricht). Notre but est de les rassembler, de mener des projets communs. Nous souhaitons créer un parc scientifique. » Katrin Feldmann, administratrice, précise que « toute université ou firme de la région Meuse-Rhin peut prendre part au Bioclub, et pas exclusivement pour le business ! Établir des contacts, c'est également important. »

Le principe est en cela tout à fait conforme à celui de BioLiège, le pôle ULgien en matière de biotechnologie, présidé par le vice-recteur Bernard Rentier. Fondé en 1993, il regroupe aujourd'hui 14 laboratoires et huit entreprises. « Le principe est de mettre ensemble les biotechnologistes universitaires et industriels, explique B. Rentier. C'est une manière d'encourager les entreprises, de motiver les chercheurs à



Les biotechnologies sont un marché en plein essor.

mettre leur projet en pratique. C'est aussi créer de l'emploi pour nos diplômés, stimuler une activité industrielle d'un certain prestige. » Soulignant l'intérêt que représente une structure d'interface pour des investisseurs, M. Rentier rappelle le rôle prépondérant de BioLiège dans le projet eurégional : « le Bioclub est né de la fascination qu'ont eue Maastricht et Aix pour ce que nous avons réussi à faire à notre club liégeois ».

Enfin, outre l'interfaçage et le lancement de sociétés dites "spin off", le Bioclub compte imposer son image sur le marché européen. « Nous sommes la concentration la plus spectaculaire d'universités – dans un rayon de 40 km à cheval sur trois pays – avec des développements biotechnologiques, constate le Vice-recteur. Et pour attirer des fonds européens, il faut être en Eurégio. »

Il y a trois ans, Maastricht a contacté les responsables liégeois en vue d'accords bilatéraux. Par ailleurs, la Rhénanie-Westphalie, grand vainqueur du concours inter-Länder lancé par le gouvernement fédéral allemand

(voir ci-dessous), dispose d'importants capitaux pour la coopération en matière de biotechnologie. « Nous en sommes vite arrivés à l'idée d'un Bioclub interuniversitaire que nous avons élargi à Jülich (Allemagne), Heerlen (Pays-Bas) et Diepenbeek (Limbourg). Il y a une nécessité d'interaction », conclut M. Rentier.

Sur un marché en pleine croissance et au vu des critères européens, le Bioclub se promet d'ores et déjà d'exercer une certaine autorité à partir de laboratoires de qualité tournés vers les industries et assortis de garanties de plurinationalisme et de pluridisciplinarité. Mais encore faut-il orienter la recherche dans le sens défini lors du 5^e programme cadre, attendu (au mieux) pour la fin de cette année. Sur cette base, le Bioclub entend privilégier certains axes de recherche et, à terme, présenter aux autorités européennes un rapport ciblé des activités du pôle biotechnologique de l'Eurégio Meuse-Rhin.

Jean-Philippe Legrand

Les ferments d'un succès liégeois

Utiliser les propriétés des micro-organismes en vue d'une production de type industriel, ce n'est pas nouveau. Depuis des millénaires, l'homme emploie des techniques "bio" : compostage, fermentation, etc. Aujourd'hui, cette « biotechnologie de M. Jourdain », pour reprendre l'expression du vice-recteur Bernard Rentier, a fait place à des méthodes très élaborées de sélection, de contrôle et de reproduction de ces "usines à substances" que sont les bactéries. C'est ainsi que des progrès remarquables ont été réalisés en médecine, pharmacologie, production énergétique, élevage et agriculture (dont la sélection de certains caractères par manipulation génétique) mais aussi au niveau des contrôles de qualité dans l'alimentation et de la préservation de l'environnement. À Liège, où cela fait des siècles que la brasserie n'a plus de secrets, on s'efforce d'étendre les domaines d'application de ces procédés vieux comme le monde mais, dans leur forme actuelle, tout à fait révolutionnaires.

L'université de Liège compte 14 ensembles de laboratoires où les biotechnologies sont associées aux travaux "classiques" pratiqués en biologie moléculaire,

génie génétique, physiologie végétale, immunologie, endocrinologie, etc. Récemment, des découvertes en thérapie génique ont permis l'élimination de cellules cancéreuses par l'introduction, au moyen d'un virus porteur, d'un gène suicide capable de reconnaître les tissus infectés et de sécréter les agents toxiques responsables de leur autodestruction. En biotechnologie industrielle, des bactéries sont cultivées en vue de la dépollution des eaux, notamment par capture des atomes métalliques. Dans d'autres cas, les prélèvements de gènes s'effectuent sur des micro-organismes récoltés en Antarctique afin de mettre au point des poudres à lessiver efficaces en eau froide. Du côté de l'ingénierie des protéines, les travaux s'orientent vers la synthèse d'antibiotiques contenant des substances prêtes à réagir contre les systèmes de défense développés par les microbes face aux médicaments.

J.-Ph. L.

Pour de plus amples renseignements sur la bio "high-tech" à l'ULg, surfez sur le site de BioLiège : <http://www.interface-ulg.com/BioLiège/>

L'Europe décolle

En 1996, le ministre allemand de la Recherche, Jürgen Rüttgen, lançait "BioRegio", une compétition inter-Länder destinée à encourager le développement et la commercialisation des biotechnologies. À la suite de cette initiative, aux enjeux financiers colossaux, pas moins de 70 entreprises étaient créées tandis que les trois Länder retenus devenaient l'épicentre de la recherche allemande en la matière.

Cet exemple illustre parfaitement l'expansion que connaissent actuellement les biotechnologies sur le marché européen. La croissance, par contre, a de quoi surprendre : depuis un an, le nombre d'entreprises a augmenté de 45 % et l'emploi de 42 %. Ces taux sont respectivement -1 % et 19 % pour les Américains, lesquels restent toutefois de véritables modèles en terme de coopération entre chercheurs et industriels. Il reste que, vis-à-vis des États-Unis, l'Europe affiche toujours une nette infériorité (il suffit de comparer les chiffres de concentration ou de recettes).

J.-Ph. L.

* Selon le rapport Ernst & Young d'avril 1998.



Biodiversité : le Congo appelle à l'aide

Coordinateur pour la République démocratique du Congo de la Convention sur la diversité biologique, Jonas Nagahuedi Mbongu-Sodi a visité l'Observatoire du monde des plantes du Sari Tilman et le centre de Pisciculture expérimentale de Tihange. À terme, des retombées sont envisageables pour l'université de Liège.

« La chaleur et la flore de la République démocratique du Congo ! », s'étonne Jonas Nagahuedi Mbongu-Sodi en pénétrant dans la serre tropicale de l'Observatoire du monde des plantes (OMP) de l'université de Liège. Professeur et zoologiste à l'université de Kinshasa, directeur adjoint de la Conservation de la nature, des parcs et des jardins zoologiques au ministère de l'Environnement, Jonas Nagahuedi Mbongu-Sodi est le coordinateur pour la République démocratique du Congo de la Convention sur la diversité biologique. Outre l'OMP, l'expert congolais a visité le vendredi 22 mai le centre de pisciculture expérimentale de Tihange.

« La République démocratique du Congo abrite une diversité biologique riche et diffuse, mais nous manquons de chercheurs, de spécialistes, de scientifiques pour l'étudier », regrette Jonas Nagahuedi Mbongu-Sodi. « Nous réclamons de l'aide. Notre taxonomie de la faune et de la flore est par exemple incomplète. Beaucoup d'espèces restent méconnues. Je suis venu en Belgique pour observer comment vous travaillez. À terme, j'espère pouvoir nouer des collaborations. J'aimerais par exemple envoyer des chercheurs en formation au centre de Pisciculture expérimentale de Tihange. »

Des retombées résultant de la visite de Jonas Nagahuedi Mbongu-Sodi sont donc envisageables pour



De gauche à droite : Gabriel Cabello Castillo, assistant au laboratoire d'Algologie, de Mycologie et de Systématique; Jonas Nagahuedi Mbongu-Sodi; Jean-Claude Philippart, du centre de Pisciculture expérimentale de Tihange, et Pascal Baute, attaché au Point focal.

l'université de Liège. Des chercheurs, des consultants, pourraient être envoyés en mission pour former du personnel apte à étudier la diversité biologique congolaise. L'ULg pourrait aussi accueillir des chercheurs, des universitaires congolais en quête d'une solide formation ou d'une remise à niveau.

Diversité

Pour rappel, la notion de diversité biologique désigne la diversité des organismes (abritée par une région ou un pays) au niveau des écosystèmes, des espèces et des génomes. En simplifiant, c'est la diversité de la faune, de la flore et des ressources naturelles d'une région ou d'un pays.

Lors de la conférence de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement, la Belgique a signé la Convention sur la diversité biologique. Les signataires se sont engagés à poursuivre trois objectifs : la conser-

vation de la diversité biologique, son utilisation durable et le partage équitable des bénéfices résultants de son exploitation.

Depuis juillet 1995, le docteur Jackie Van Goethem, chef du département des invertébrés à l'institut royal des Sciences naturelles de Belgique (implanté à Bruxelles), dirige le Point focal national de la Convention sur la diversité biologique. Le Point focal national constitue le trait d'union entre les acteurs belges de la

diversité biologique et le secrétariat de la Convention à Montréal.

Les infos sur Internet

Le Point focal belge a inauguré en octobre 1996 son Clearing House (<http://www.kbiniirsnb.be/bch-cbd/home-page.html>). « Le Clearing House, c'est la mise à disposition sur Internet des informations sur la diversité biologique nationale », explique Pascal Baute, attaché au Point focal national et licencié en Sciences zoologiques de l'ULg. « C'est une excellente vitrine pour le potentiel scientifique belge, et notamment celui de l'ULg. Le Point focal assiste techniquement les pays en voie de développement dans leur mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Bientôt, nous allons parrainer le lancement du site du Clearing House de la République démocratique du Congo. D'autres pays de la francophonie suivront. »

Georges Lekeu

Résidus alimentaires sur l'Internet

Lors du *Third International Symposium on Hormone and Veterinary Drug Residue Analysis* qui s'est tenu à Bruges la première semaine de juin, une banque de données sur Internet, rassemblant des informations spécifiques ou générales concernant les résidus de médicaments ou d'hormones contenus dans les denrées alimentaires d'origine animale, a été inaugurée.

Conçue par le laboratoire d'Analyse des denrées alimentaires d'origine animale de la faculté de Médecine vétérinaire de l'ULg en collaboration avec la faculté de Pharmacie de l'université de Gand et le Centre multimédia universitaire de Liège (CEMU), cette base de données est la première phase d'un programme visant à rassurer le consommateur sur la qualité des viandes mises à sa disposition.

Outre les méthodes d'analyse des résidus dans la viande, elle rassemble des informations sur les molécules concernées par ces analyses, donne les résultats des contrôles effectués en Belgique, présente la législation en vigueur et donne un aperçu de la consommation de viande dans notre pays.

La deuxième phase du programme a été lancée en mars dernier. Son ambition : l'actualisation et la normalisation des méthodes d'analyse des résidus d'antibiotiques contenus dans la viande. En effet, la législation européenne a précisé la concentration autorisée de résidus antibiotiques selon leur nature. Or, la méthode belge actuelle ne répond pas aux exigences du règlement européen. Il convient donc d'y remédier.

C. E.

Pour consulter la base de données : <http://cemu10.fmv.ulg.ac.be/OSTC>

Mammifères marins : la pollution n'explique pas tout

Une recherche multidisciplinaire sur les causes de mortalité des oiseaux et des mammifères marins, financée par les services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles dans le cadre du programme « Gestion durable de la mer du Nord », a été lancée en 1997 pour une durée de cinq ans. Thierry Jauniaux, chercheur dans le service de Pathologie générale du professeur Coignoul en faculté de Médecine vétérinaire, fait partie d'une des cinq équipes qui y participent.

Ses premiers résultats relativisent les méfaits de la pollution sur les causes de mortalité des mammifères marins. « Par le passé, lorsque les biologistes toxicologues relevaient un taux élevé d'une molécule toxique dans le corps de l'animal, ils concluaient que celle-ci avait provoqué la mort », explique-t-il. Par l'autopsie, Thierry

Jauniaux dépasse ce stade en analysant les lésions qui ont provoqué la mort de l'animal. Ces lésions, si elles peuvent être causées par la pollution, peuvent l'être également par une multitude d'autres facteurs. Les mammifères marins peuvent mourir, par exemple, de maladies comme une pneumonie, de cachexie (amaigrissement pathologique), ou encore par asphyxie à la suite d'un emprisonnement dans les filets des pêcheurs.

Toutefois, l'autopsie ne dévoile que les causes directes de la mort. D'autres phénomènes, pour lesquels la pollution pourrait intervenir plus largement, comme une possible défaillance du système immunitaire ou la dérive des cachalots en mer du Nord, doivent encore être expliqués et démontrés. La recherche est donc loin de s'achever.

C. E.

Entrepreneuriat : l'Université y travaille

En collaboration avec ses consœurs du Droit et des Sciences appliquées, la faculté d'Économie, de Gestion et des Sciences sociales de l'ULg a décidé d'organiser un Diplôme d'études spécialisées (DES) en entrepreneuriat à partir du 1^{er} octobre 1998.

« Le but de cette année d'études supplémentaire est de fournir des outils appropriés à toutes les personnes qui s'intéressent à la création et au développement d'entreprises », confie Bernard Surlemont, coordinateur de ce projet interfacultaire.

En fait, ce DES est une suite à l'orientation Entrepreneuriat organisée dans le cadre de la 2^e licence en Sciences de gestion. « Il y a toutefois une nouvelle dimension, ajoute Bernard Surlemont, puisque nous étendons cette approche interdisciplinaire à toutes les facultés. » En effet, le diplôme sera accessible aux porteurs d'un diplôme universitaire de deuxième cycle délivré par une université belge ou d'un diplôme équivalent. « C'est le Conseil des études qui décidera de l'admission à la formation sur base d'un dossier. Ce Conseil construira également le programme de chaque étudiant. »

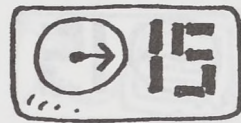
Selon le coordinateur du projet, le nouveau DES en Entrepreneuriat de l'université de Liège ne devrait pas représenter une concurrence pour l'École internationale des entrepreneurs qui s'ouvrira le 21 septembre 98 (voir *Le Quinzième Jour* n°74) : « l'enseignement dispensé et le public visé sont tout à fait différents. »

R. M.

Le Quinzième Jour accessible sur Internet !
<http://www.ulg.ac.be/le15jour/>

N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires et réactions par courrier électronique : le15jour@ulg.ac.be

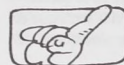
15 jours 15 secondes



Mots de Belgique

Christian Delcourt, chef de travaux à la faculté de Philosophie et Lettres, vient de publier un *Dictionnaire du français de Belgique*. En un premier tome, allant de la lettre A à la lettre F, il recense une multitude d'emplois de mots bien de chez nous. Abondamment illustré d'exemples, l'ouvrage est de consultation aussi enrichissante que distrayante.

Dictionnaire du français de Belgique (A-F), Le Cri, 1998, 242 p.



Bonnes affaires

■ Le ministère de la Communauté française a lancé l'appel 1999 au **Concours des bourses de voyage**. Ce concours s'adresse aux scientifiques préparant un doctorat dont les recherches nécessitent impérativement un séjour à l'étranger entre le 1^{er} février 1999 et le 30 septembre 2000, et pour lesquels la bourse octroyée pourrait constituer une aide au « démarrage d'une carrière scientifique ». Les formulaires de candidatures y sont disponibles sur la page Intranet de l'administration Recherche & Développement (voir en bas de page).

■ Prix triennal décerné par le FNRS, le **prix Oswald Vander Veken**, d'une valeur d'un million de francs, couronnera en 1999 une contribution originale ou approfondie à la connaissance des tumeurs de l'appareil locomoteur, leurs causes, leur prévention, le diagnostic et/ou leur traitement. Les candidatures, en anglais, doivent être transmises au FNRS pour le 1^{er} octobre.

Renseignements : FNRS, 5 rue d'Egmont, 1000 Bruxelles, 02/504.92.11

■ Le Centre national d'études supérieures de sécurité sociale (CNESS) récompensera, par deux prix d'un montant individuel de 25 000 FF, des travaux portant sur l'étude de la protection sociale française ou d'un pays étranger, dans les domaines juridique, économique et sociologique. Dossier à introduire avant le 15 septembre.

Renseignements : CNESS, Mme C. Beal, rue des Docteurs Charcot 27, 42031 Saint-Étienne Cedex 2, 0033/477.81.15.15, e-mail : cness@icor.fr

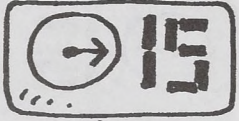
■ Le **prix Magnel 1996-98**, d'un montant de 300 000 FF, sera attribué à un chercheur de moins de 40 ans pour un travail à caractère original et inédit dans le domaine de l'art de construire. Ce travail devra avoir des applications pratiques et, par ailleurs, être en rapport avec les activités du Bureau de contrôle technique pour la construction SECO.

Renseignements : SECO, rue d'Arlon 53, 1040 Bruxelles, 02/238.22.11

Le calendrier ULg des appels aux candidatures pour les prix est disponible : <http://www.ulg.ac.be/ardev>



15 jours 15 secondes



Doyens (suite)

■ **Philosophie et Lettres** : après une première tentative en mai dernier (voir *Le Quinzième Jour* n°74), le Conseil de faculté a élu son doyen à sa séance de juin. Robert Leroy garde son siège. Pour le seconder, Jean-Louis Kupper a été désigné comme vice-doyen.

Nouveauté, le secrétaire de faculté, M. Jean Winand, a été choisi parmi les membres du Conseil de faculté n'ont pu se mettre d'accord en ce qui concerne le vice-doyen et le secrétaire de faculté. Le vote a, par conséquent, été reporté au 26 juin.

■ **Sciences** : le doyen Claude Houssier a été réélu au 2^e tour. Cependant, les membres du Conseil de faculté n'ont pu se mettre d'accord en ce qui concerne le vice-doyen et le secrétaire de faculté. Le vote a, par conséquent, été reporté au 26 juin.

■ **Droit** : pas de surprise pour l'élection décanale. Le doyen Georges De Leval a été réélu au premier tour. Le secrétaire de faculté est Jean-François Gerkens.

C.A.

M. J. Nonclercq fera fonction de Commissaire du gouvernement près l'ULg jusqu'au 30 septembre 1998.

Nomination

Administrateur de l'Association des amis de l'université de Liège, **Gérard Georges** a été nommé à la vice-présidence du Conseil supérieur de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air.

Prix Léon Guérin

Bénédicte Ledent, docteur en Philosophie et Lettres, a reçu le prix Léon Guérin 1998.

Prix des Amis

Les cinq prix de l'association des Amis de l'université de Liège ont été attribués de la manière suivante :

■ **Prix des Amis** : **Jean-Pierre Bertrand**, docteur en Philosophie et Lettres et **Daniel Rixen**, docteur en Sciences appliquées.

■ **Prix Octave Serrais** : **Isabelle Tassignon**, licenciée en Histoire et en Histoire de l'art.

■ **Prix président André Leroux** :

Jean-Pierre Jaspard, docteur en Sciences appliquées.

■ **Prix Comte de Launoit** : **Antoine Clinquant**, docteur en médecine vétérinaire.

FAPSE

Nicole Deltour, docteur en Sciences de l'éducation, a reçu le prix Tobie Jonckheere d'une valeur de 60 000 FB pour un ouvrage sur la problématique des conceptions dans l'enseignement secondaire.

Thierry Meulemans, neuropsychologue et assistant à la FAPSE, s'est vu décerner le prix de Psychologie de la Classe des Lettres pour son manuscrit sur l'apprentissage implicite.

La fondation Émile Waxweiler a octroyé une subvention annuelle de 50 000 FB à **Altay And Manço**, docteur en Psychologie et collaborateur scientifique à l'ULg.

M. Martiniello : « La Belgique n'implosera pas en 99 »

Trois questions à
Marco
Martiniello

Suite à la publication d'un ouvrage collectif intitulé *Où va la Belgique ?*, nous avons rencontré l'initiateur de ce projet. Marco Martiniello est maître de conférence en Science politique à l'université de Liège.

Entre deux avions, il nous parle de la Belgique et des hypothèses concernant l'avenir de notre pays.

Le Quinzième Jour : Dans votre ouvrage, le champ médiatico-universitaire aussi bien francophone que néerlandophone travaille par touches impressionnistes sur le thème de la Belgique et de l'avenir qu'elle se prépare. Quel est votre constat ?

Marco Martiniello : À l'origine, nous avons constaté que le discours politique simplifiait de façon outrancière la question et débouchait sur des vues erronées. Notre ambition était d'apporter, principalement aux observateurs extérieurs, un regard sérieux et serein pour mettre en lumière la complexité de la société belge. Nous avons privilégié la multiplicité des points de vue et la diversité des opinions. Les analystes étrangers disposent ainsi d'un véritable éventail de positions qui ne sont pas aussi sombres que l'on pourrait le croire.

Le Q. J. : Aux yeux des pays voisins, la Belgique se résume aux "Affaires"...



Photo M. JASPARD

Marco Martiniello ne croit pas en une éventuelle "bosnisation" de la Belgique.

M. M. : Oui, mais la Belgique ce n'est pas que l'affaire Dutroux. Il y a bien d'autres problématiques sur lesquelles on ne peut pas se permettre de fermer les yeux. Je pense à la dette publique, au problème de Bruxelles

ou encore au brulot communautaire. Dans cette perspective, les médias et notamment les télévisions jouent un rôle important en véhiculant, surtout en francophonie, un climat plutôt alarmiste quant à l'avenir de la Belgique.

Le Q. J. : Effectivement, à l'heure actuelle on parle beaucoup de séparatisme ou de rattachisme. Quel est selon vous l'avenir de la Belgique ?

M. M. : Je ne crois pas que l'on soit entré dans un processus de "bosnisation" en Belgique. S'il devait véritablement y avoir séparation, la majorité des hypothèses se tournent vers une séparation en douceur à l'image de ce qui s'est fait en Tchécoslovaquie. Pour ma part, je considère que la société belge est plus en mutation qu'en crise et qu'elle change dans ses structures pour aboutir à quelque chose de nouveau. À plus long terme, je pense que, un peu comme un couple qui fait chambre à part, la Belgique existera encore pendant plusieurs années en tant qu'État mais les deux entités qui la composent seront de plus en plus séparées. Je ne crois vraiment pas ceux qui annoncent la fin de la Belgique pour 1999.

Propos recueillis par Michael Kaibeck

Où va la Belgique ? Les soubresauts d'une petite démocratie européenne, sous la direction de Marco Martiniello et Marc Swynedouw, Paris, Ed. l'Harmattan, 1998, 269 p.

Faut-il avoir peur du progrès ?

Conférencier invité par le Cercle Condorcet, le 29 mai dernier, **Dominique Lecourt**, philosophe et professeur à l'université Paris VII, met en garde contre la diabolisation de la science et en appelle aux citoyens, qui ont, selon lui, à responsabiliser les scientifiques – sans céder aux vertiges médiatiques.

Le Quinzième Jour : Face à la problématique des essais nucléaires et aux perspectives ouvertes par le génie génétique, n'est-il pas légitime d'avoir peur du progrès et par là même occasion de la science ?

Dominique Lecourt : Personnellement, je suis contre la peur du progrès ! Aujourd'hui, on se trompe de cible lorsqu'on impute tous les maux à la science, et on se trompe quand on prétend que les scientifiques sont des "apprentis-sorcières" qui mènent l'humanité à la catastrophe. Certes, il y a des problèmes graves qui touchent à la conception que l'on s'est faite de la science et de son rapport avec la technologie. La science a servi un certain nombre de puissances militaires, économiques et financières, mais ce serait la pire des choses que de renoncer à cette pensée scientifique.

Le Q. J. : Selon vous, la science ne peut être remise en cause...

D. L. : En effet, c'est seulement l'utilisation qu'on en fait qui doit être remise en cause. La science reste fondamentalement ce mouvement sans fin par lequel la pensée de l'homme s'approprie le monde, en déterminant la part de l'inconnu qu'il juge connaissable, sans hésiter à prendre le risque de se tromper. Que la science soit de plus en plus subordonnée au principe de l'utilité et de la rentabilité ne nous permet pas de la critiquer. Ce qu'il faut faire, c'est repenser la science et la libérer des implications que nous estimons, à juste titre, nocives.

Le Q. J. : Le véritable problème ne provient-il pas justement du fait que le progrès est contrôlé aujourd'hui par de grandes puissances financières ?



Photo S. SASSO

Dominique Lecourt : « les scientifiques ne sont pas des apprentis-sorcières ».

D. L. : Tout à fait ! Nous constatons que les applications de la recherche scientifique, dans des secteurs clés comme la physique nucléaire et la biologie moléculaire, sont entièrement contrôlées par des puissances mondiales. Les objectifs de ces puissances sont très précis : il s'agit soit de concurrence militaire, soit de concurrence économique.

Le Q. J. : Quelles sont les solutions dont nous disposons pour remédier à ce problème ? Faut-il en appeler à une intervention plus franche du politique ?

D. L. : Ce qui est important, c'est que l'humanité puisse reprendre le contrôle du progrès scientifique en fonction d'un objectif partagé par tous les citoyens. Le politique, quant à lui, doit être le relais de ces inspirations

auprès des puissances économiques. Il doit contrôler voire contraindre ces organismes à orienter le développement scientifique et technologique en fonction de l'idée du bien commun et non pas selon une logique concurrentielle.

Le Q. J. : Ces dernières années, notamment à cause des recherches en biologie moléculaire, la peur du progrès s'est installée dans la population. Cette peur ne date pourtant pas d'aujourd'hui...

D. L. : En effet, les premiers doutes se sont élevés dans les années 20 de ce siècle. Oswald Spengler annonçait en 1918 le *Déclin de l'Occident*. Mais c'est depuis 1945, avec l'explosion de la première bombe atomique sur Hiroshima, que la peur de la science a pris le tour capital que nous lui connaissons. L'humanité disposait des moyens de se détruire elle-même. Toutefois, cette peur panique sera plus considérable encore avec les perspectives du génie génétique. L'inquiétude vire à la terreur lorsqu'on évoque la possibilité d'intervenir sur le génome humain de façon à développer certaines caractéristiques physiques ou intellectuelles. Le fantôme du monstre de Frankenstein revient nous hanter en cette fin de millénaire. Avec la collaboration des médias, la peur de la science s'installe.

Le Q. J. : Pensez-vous que les médias aient une part de responsabilité dans la crainte que les gens ont de la science ?

D. L. : Il y a une grande propension des médias à jouer sur le sentiment de peur, un peu comme les films d'horreur. La science est prise dans un spectacle destiné à tenir les usagers des médias en haleine. Les hommes politiques, étant eux-mêmes des acteurs de médias, se trouvent aussi amenés à reprendre des discours qui n'ont d'autre effet qu'entretenir cette peur. Les effets sont tragiques : au lieu de voir le vrai problème, qui est l'exploitation de la science à des fins économiques et concurrentielles, on considère le savant comme un être qui a vendu son âme au diable.

Propos recueillis par Rodolphe Magis

Emploi : les universitaires ont la cote

Selon les statistiques de l'Onem, les diplômés universitaires s'absentent de plus en plus du "tableau de chasse" du chômage. Un argument qui pourrait peser lourd dans la balance des actuels rhétos. Et qui devrait rassurer les rangs des universitaires en dernière année.

Si l'orage gronde toujours au-dessus des têtes des chômeurs complets indemnisés (CCI), passés de 434 714 à 458 376 ces dix dernières années (+ 5 %), il semble épargner massivement les universitaires. Hommes et femmes confondus, les licenciés et docteurs au chômage ont diminué de 9 % en dix ans. Telle est la conclusion principale d'une étude menée par *Le Quinzième Jour* qui s'est longuement penché sur les données des populations estudiantines de 1985-86 et 1994-95 et celles des jeunes chômeurs indemnisés (JCI) de 1987 et de 1997, histoire de se faire une idée de l'évolution de l'insertion professionnelle des universitaires.

D'après la Fondation universitaire, si l'on ne s'attarde pas sur les effets de mode qui frappent les études, l'inscription aux différentes universités belges a grimpé de plus de 20 % entre 1985 et 1994. Quant au nombre de diplômés, il a fait un bond de plus de 24 %. Même si l'heure est aujourd'hui à la reprise, la situation économique était relativement comparable entre ces deux années, ce qui rend ces chiffres plus pertinents encore. L'équation est des plus simples. Plus de chômeurs (+ 5 %), plus d'inscriptions (+ 20 %) et de diplômé(e)s universitaires (+ 24 %) et de moins en moins au chômage : le mouvement de dualisation du (non-)emploi s'amplifie incontestablement. En passant, et contrairement à bien des idées reçues, l'on peut noter la régression du taux d'échec universitaire.



Les universitaires se démarquent...

Le fossé se creuse, de fait, de plus en plus entre les universitaires et les autres jeunes au chômage, ce qui, selon les experts, n'est pas forcément mauvais signe pour les JCI. Il y a 20 ans, plus de 45 % des chômeurs de moins de 25 ans indemnisés (JCI) étaient à peine détenteurs d'un certificat d'études primaires. Fin juin 1997, leur importance relative tombait aux alentours des 16 %... au "profit" des diplômés du secondaire (inférieur et supérieur confondus). Alors qu'en juin 77, 35 755 des 78 276 jeunes chômeurs (46 %) avaient un diplôme de secondaire (inf. ou sup.) en poche, le pourcentage grimpa à plus de 70 % l'an dernier, pour 1,1 % d'universitaires !

Les chiffres les plus encourageants concernent sans aucun doute la discrimination hommes-femmes. Alors que les statistiques démontrent que les universités ont fini par reproduire quasiment la proportion hommes-

femmes de la société, elles révèlent à présent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être diplômées. Quant à leur insertion professionnelle, elle reste plus difficile, sans pour cela être dramatique. Les statistiques le rappellent : elles sont moins nombreuses à s'inscrire dans les filières universitaires les plus porteuses.

...d'une morosité globale

Même si la situation des universitaires est franchement rassurante, il n'en

reste pas moins que les chiffres n'expliquent pas l'ensemble de la situation actuelle. Ils traduisent mal, par exemple, une tendance à la surqualification. Une surenchère qui pourrait expliquer, au passage, le succès des études complémentaires et une certaine tendance aux doubles diplômes. Ce que semble confirmer M. Pichault, professeur en Gestion des ressources humaines au sein de notre Institution, pour qui « ces chiffres ne doivent pas faire croire que les plus qualifiés échappent totalement au chômage. Il faut relativiser les cris de victoire. Nombreux sont les universitaires qui n'occupent pas un emploi à la "hauteur" de leur diplôme. À salaire et compétence identiques, un employeur préfère évidemment engager un universitaire plutôt qu'un autre. Il arrive de plus en plus fréquemment qu'un seul diplôme universitaire ne suffise même plus. Les chiffres traduisent une inflation évidente du niveau minimum d'études. »

Xavier Degraux

Internet news



✓ Inévitable des inévitables, le site du *Forem* reprend actuellement près de 1500 offres d'emploi mises à jour quotidiennement ainsi que la liste exhaustive des formations professionnelles proposées. Il offre aussi les réponses aux questions les plus fondamentales : comment chercher du travail ? Où se former ? Où s'orienter ? Vous pouvez même y commander les documents (gratuits) d'information. Côté demande, le site permet aux internautes de s'inscrire comme demandeurs d'emploi et de déposer leur curriculum *on line*. Seule ombre au tableau : la lenteur, toute administrative, du téléchargement.

<http://www.forem.be>

✓ Le site indépendant "Job-Careers" affiche une belle liste d'opportunités de carrière. Près de 80 entreprises belges et internationales (Microsoft, Fortis, Volvo, etc.) y abritent leurs annonces. En outre, le site vous permet, grâce à son service "Facteur" (voir *Quinzième Jour* n°67) d'être tenu régulièrement au courant des nouvelles opportunités dans votre secteur. Reste à leur préciser votre profil.



<http://www.job-careers.be>

✓ Les quatre "sections" du site de l'asbl *Profiles* n'en finissent pas de s'améliorer. Le "Job center" et le "Recruiter center" permettent aux entreprises de signaler et préciser leurs offres. Le "CV center" et le "Tips tricks" sont, eux, plus axés sur la demande. Au programme de la visite : recherche du boudoir de vos rêves, dépôt de candidature et correction possible de vos CV et lettres d'accompagnement par un cabinet d'écritures et de conseils. Le site se distingue aussi en proposant toute une série de liens pour décrocher un job à l'étranger. Soit vous sélectionnez votre secteur d'activité, soit le pays de votre destination. Un site joliment ficelé et franchement efficace.

<http://www.nomad.be/profiles/default.html>

Mais aussi...

<http://www.egosearch.be>

<http://www.moveup.be>

<http://www.belgium.hotjobs.net>

<http://www.now.be>

<http://www.metaphor.be/cvplus>

<http://www.creys.be>

<http://www.interlabor.be/interim>

<http://www.ping.be/ping2014/adia-war.htm>

<http://www.innet.be/ranstad>

<http://www.lesoir.be/annonces/emplois.html>

<http://www.anpe.fr>

<http://www.webwatch.be/Jobs.html>

X. D.

Le chômage des jeunes touche surtout les peu qualifiés

S'insérer professionnellement n'est pas toujours facile. Pour aider les jeunes, y compris les universitaires sensiblement moins touchés par le problème, des mesures ont été prises à différents échelons de l'État. Miet Smet, ministre fédérale de l'Emploi, du Travail et de la Politique de l'égalité des chances, nous en donne un aperçu.

Le Quinzième Jour : Quelles conclusions tirez-vous du dernier plan d'embauche des jeunes ?

Miet Smet : Le but poursuivi était de mettre fin, en période de récession et de fin d'obligation du service militaire (1993-1994), à la croissance du chômage des jeunes. On peut considérer que l'objectif a été atteint puisque, selon les évaluations qui ont été réalisées, 33 000 jeunes supplémentaires ont intégré le marché de l'emploi grâce à ce plan.

Le Q. J. : Le stage des jeunes est une mesure importante en matière d'insertion professionnelle. Quelles en sont les modalités ?

M. S. : Le stage des jeunes a pour but de donner une première expérience professionnelle. Il est accessible, dès la fin des études, à tous les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans n'ayant pas encore exercé d'activité professionnelle pendant au moins six mois. Pendant toute la durée du contrat, six mois renouvelable une fois, le stagiaire perçoit une rémunération au moins égale à 90 % du salaire normal pour la fonction exercée.



Selon Miet Smet, les universitaires dynamiques, mobiles et motivés peuvent aborder le marché de l'emploi avec confiance.

Le Q. J. : D'autres mesures existent...

M. S. : Effectivement. Le plan avantage à l'embauche est un exemple. Cette mesure s'adresse aux demandeurs d'emploi, jeunes et moins jeunes, qui n'ont pas trouvé de travail après un an. Le plan accorde, par ailleurs, d'importantes réductions de cotisations patronales de sécurité sociale aux employeurs qui engagent des chômeurs de longue durée. En outre, dans le plan d'action pour l'emploi que la Belgique vient d'établir dans le cadre des lignes directrices européennes, les efforts ont été concentrés sur les jeunes moins qualifiés qui représentent près de 60 % des chômeurs. Ces jeunes, souvent les plus vulnérables sur le marché de l'emploi, bénéficieront d'un accompagnement intensif (formation, recherche active d'emploi, etc.) à partir de leur sixième mois de chômage.

Le Q. J. : Les statistiques ONEM tendent à montrer que les universitaires s'insèrent plus facilement dans le marché de l'emploi. À longue échéance, ne risque-t-on pas de voir une dévaluation du diplôme universitaire comme cela a été le cas pour l'enseignement secondaire supérieur ?

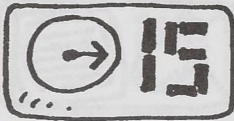
M. S. : Je ne le crois pas. Le diplôme universitaire reste le meilleur atout et il offre toujours les meilleures perspectives de carrière. Cela étant, il est clair qu'une proportion de plus en plus importante de la population obtient un diplôme de l'enseignement supérieur. Proportion qui est particulièrement élevée en Belgique (34 % de la population âgée de 25 à 29 ans contre 16 % en Allemagne et 26 % en France). Il est également vrai que les barèmes de salaires des universitaires en début de carrière sont moins élevés qu'il y a quelques années et qu'on attend davantage des jeunes diplômés qu'ils fassent la preuve de leur compétence.

Le Q. J. : Beaucoup d'employeurs exigent de l'expérience. Comment, dès lors, sortir du dilemme infernal "pas d'emploi sans expérience, pas d'expérience sans emploi" ?

M. S. : Pour les universitaires, je crois qu'il ne faut pas exagérer la difficulté. S'ils sont dynamiques, mobiles et motivés, ils peuvent aborder le marché de l'emploi avec confiance. Toutefois, et particulièrement dans les qualifications générales, ceux qui ont étoffé leur CV, soit par des formations ou des travaux complémentaires aux études, soit par des expériences de travail telles que les contrats d'occupation d'étudiants, les stages, les intérim, etc., disposent d'atouts supplémentaires.

Propos recueillis par Nathalie Duelz

15 jours 15 secondes



Clés pour...

Dans la série gratuite « Clés pour... », le Ministère fédéral de l'emploi et du travail a édité l'an dernier une brochure intitulée « **Clés pour le premier emploi** ». Objectif : fournir les informations élémentaires pour franchir ce cap avec succès. La brochure **rapporte, entre autres, une série de rappels et obligations auxquels vous serez confrontés lors de votre (grande) entrée dans la vie active.** Indispensable. Tél. : 02/233.42.14

Un emploi tout de go ?

Le Go'98, accompagné d'un CD-Rom, prétend être le plus complet des guides emploi. Il est vrai que ses 20 chapitres sont plutôt intéressants et fouillés. Du B.A.-BA. du candidat à la présentation d'entreprises, du passage en revue des fonctions les plus en vogue à l'explosion du travail intérimaire, le guide se penche sur les thèmes récurrents gravitant autour de la recherche du premier emploi. Prix : 350 FB. Tél. : 070/23.30.03

Bond en avant

L'initiative privée **Tremplin pour l'emploi** permet aux jeunes diplômés universitaires (et aux gradués), de prendre part à un stage d'un mois en entreprise et ce, sans interrompre leur stage d'attente. Une occasion de plus de se faire remarquer ou d'alourdir le CV. L'an dernier, plus de 500 entreprises avaient proposé, au total, environ 2500 stages. Pour sa troisième édition, l'opération devrait débuter dès octobre (inscriptions dès septembre) et se clôturer fin janvier 1999. Orchestré par **La Libre Belgique** et le **Standaard**, et relayé par la RTBF, **Tremplin pour l'emploi** édite par ailleurs un guide, parfait condensé de tout ce qu'il faut savoir lorsque l'on sort de l'unif. Prix : environ 200 FB. Tél. : 0800/95929

Bon à savoir...

- CEm, Cellule emploi de l'ULg : 04/366.57.78
- Ministère de l'Emploi et du Travail : 02/233.41.11; 02/233.42.14; 04/22.09.63
- Ministère des Classes moyennes : 02/504.62.00
- ONEM : 04/344.92.11 (Liège); 02/505.41.11 (national)
- FOREM : 04/344.92.11 (Liège); 071/20.61.11 (national)
- FGFB : 04/221.95.11
- CSC : 04/342.80.20
- Union syndicale des classes moyennes (UCM) : 04/221.65.00
- Service d'information sur les études et professions (SIEP), 04/222.08.78
- Centre d'information sur les études et les professions (CEDIEP), 02/649.14.18
- Office national de sécurité sociale (ONSS) : 02/509.31.11
- Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) : 02/507.62.11
- Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC) : 02/218.55.05
- Service d'évaluation de C.V., Move Up : 02/734.93.02

Le stage d'attente : autant savoir à quoi s'attendre

Les formalités administratives à entreprendre à la fin des études sont obscures pour beaucoup d'étudiants. L'inscription au Forem, le stage d'attente, les allocations d'attente, peu savent exactement ce qui se cache derrière ces mots. Tour d'horizon.

Être déchargé de toute obligation scolaire (mémoire déposé et dernier examen présenté), être disponible pour le marché de l'emploi et avoir moins de 30 ans, voilà les trois conditions *sine qua non* pour entreprendre les démarches nécessaires auprès du Forem (soit en se présentant à l'un des bureaux du Forem soit en téléphonant pour obtenir les documents nécessaires ou encore en s'adressant à la Cellule Emploi de l'ULg). Si l'inscription au Forem n'est pas une obligation, elle est nécessaire – même si l'on trouve un emploi provisoire à la fin des études – pour espérer bénéficier, un jour, d'allocations d'attente puis, de chômage.

Mais qui dit demandeur d'emploi ne dit pas nécessairement chômeur. En effet, avant d'être chômeur complet indemnisé, le jeune doit passer par une période un peu particulière pendant laquelle il ne touche pas un franc : le stage d'attente.

Passage obligé

D'une durée de 233 jours pour les plus de 18 ans et de moins de 26 ans, de 310 jours pour les plus de 26 ans et les moins de 30 ans, le stage d'attente est, comme son nom l'indique, une période d'attente obligée avant de percevoir les premières allocations. Toutefois, et il est utile de le préciser, rien n'empêche le demandeur d'emploi de chercher du travail durant ce laps de temps.

Outre ses démarches personnelles, le jeune devra répondre à toutes les convocations du Forem ainsi qu'à

tous les entretiens d'embauche que ce dernier lui proposera. Avant la fin du quatrième mois de stage, le demandeur d'emploi sera convoqué au Forem pour une séance d'information collective et pour un entretien individuel qui permettra de valider son dossier.

En fin de stage, le jeune se rendra dans un syndicat de son choix ou à la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC) qui, une fois les documents d'allocations d'attente remplis, transmettra le dossier à l'Office national de l'emploi (Onem) – pour accord ou non de paiement – et délivrera une carte de pointage.

Les allocations sont ensuite calculées en fonction de la situation de famille : un cohabitant touchera environ 11 000 FB, un isolé, 16 000 FB et un chef de ménage, 30 000 FB. Précisons, en outre, que les allocations d'attente se transforment en allocations de chômage dès que le jeune a décroché son premier emploi.

Avantages et inconvénients

Si tout paraît limpide, il existe cependant de petites subtilités qu'il est bon de connaître et de ne pas négliger.

Pendant le stage d'attente, toute modification de statut ou départ à l'étranger doit être signalé au Forem. En effet, en cas d'indisponibilité, de départ en vacances ou encore de job étudiant pendant la période du stage, ce dernier sera automatiquement prolongé de la durée d'indisponibilité, de travail ou de vacances – sauf si l'on peut être contacté. Autre désagrément possible : le demandeur d'emploi reprenant un cycle d'études de jour avant le terme du stage d'attente verra celui-ci tout bonnement "tomber à l'eau". Par

contre, s'il attend la fin de son stage, il bénéficiera des allocations d'attente au terme de ce nouveau cycle d'études.

Mais il existe aussi de nombreux avantages à s'inscrire au Forem. Parmi ceux-ci : une réduction de 75 % sur les billets SNCB et TEC (à demander anticipativement au Forem) pour se rendre aux entretiens d'embauche; l'exonération des frais d'inscription aux cours de promotion sociale; la perception d'allocations familiales pendant le stage d'attente; la possibilité de rester inscrit sur le carnet de mutuel parental; la gratuité de l'acte de naissance; l'aide possible du CPAS ou encore l'intervention du Forem dans les frais de déménagement si le jeune trouve un emploi éloigné de son domicile. Dans ce dernier cas, mieux vaut tout de même se renseigner préalablement.

Par ailleurs, une maîtrise, les cours d'agrégation et de promotion sociale, le doctorat non rémunéré et la préparation d'exams au jury central ne constituent en rien un obstacle à l'inscription au Forem. À condition, bien sûr, d'être toujours disponible pour répondre à un éventuel emploi.

Nathalie Duzel



Indépendant : un statut parfois lourd à porter

Traditionnellement, les indépendants appartiennent à des catégories professionnelles telles que les artisans, les commerçants, les professions libérales (médecins, architectes, dentistes, etc.) ou encore les agriculteurs. Cependant, le statut d'indépendant tend, aujourd'hui, à se généraliser à l'ensemble des secteurs de travail. Ce qui n'est pas nécessairement de bon augure.

Être indépendant n'est pas une mince affaire. Quand on décide d'adopter le statut, mieux vaut être correctement renseigné. Histoire d'éviter tout désagrément. Être indépendant, c'est donc ne pas avoir de 13^e mois, ni de congés payés, ce sont des heures qu'on ne compte pas et des cotisations sociales à payer de ses propres deniers. Sans parler des allocations familiales moins élevées, de la pension maigriche et de la couverture sociale et médicale à plus grands frais que les salariés.

La conjoncture actuelle étant ce qu'elle est, on a vu apparaître une espèce hybride d'indépendant : les faux indépendants. Jumeau parfait du travailleur salarié, du moins en ce qui concerne les horaires et les liens de subordination, le faux indépendant – on en compterait environ 90 000 en Belgique (chiffre plausible selon le syndicat des indépendants) – ne jouit toutefois pas des avantages propres à son "pareil". L'employeur, par contre, y trouve son compte (pas de cotisations sociales à payer, un employé révoquant à tout moment puisque sans contrat, etc.). Des pratiques illégales que l'ONSS (Office national de sécurité sociale) n'apprécie guère, y voyant une forme détournée pour les entreprises d'échapper au paiement des cotisations sociales.

Les jeunes sont souvent les premiers concernés par le statut de faux indépendant. Le marché de l'emploi actuel y est, sans aucun doute, pour beaucoup. Nombre de jeunes préfèrent cette option au chômage. « De plus, ajoute Sophie, c'est aussi l'occasion d'acquiescer une

expérience professionnelle qui pourra être mise à profit par la suite. » D'autres, comme Vincent, y voient également « une opportunité de décrocher, plus tard, un contrat de salarié ».

La chasse aux faux indépendants s'accroît depuis quelques mois. Des contrôles renforcés sont pratiqués dans les entreprises. Car ce sont elles, et non l'indépendant, qui seront tenues pour responsables et qui devront se justifier devant la ministre du Travail et de l'emploi.

Toutefois, être indépendant n'est pas nécessairement une croix à porter. Il peut y avoir de bons côtés. Surtout si ce statut est un complément à un statut de salarié. Dans ce cas, pas de cotisations sociales à payer et les avantages du salarié sont garantis.

N.D.

En pratique

Pour être indépendant, quelques conditions doivent être respectées :

- être majeur (certains artisans peuvent toutefois exercer dès 16 ans mais les marchands ambulants doivent, quant à eux, impérativement être âgés de 21 ans)
- s'affilier à une caisse d'assurances sociales (déductible fiscalement, elle couvre les "gros risques" c'est-à-dire les frais d'hôpitaux mais elle donne également la garantie de bénéficier d'allocations familiales et d'une pension)
- ouvrir un compte bancaire
- être inscrit au registre de la TVA (cependant, certaines professions, comme le journalisme, ne l'exigent pas)
- être affilié à une mutualité qui couvrira les "petits risques" (frais de médecin, pharmacien, etc.). Cette affiliation n'est toutefois pas obligatoire.

Provoquer le travail

N'attendez pas que le boulot vienne à vous, provoquez-le ! Tel est, en substance, le message délivré par les animateurs du Crae (Club de recherche active d'emploi, dirigé par le Forem) à leurs stagiaires. L'idée, sous licence canadienne, est simple : pendant quatre semaines (trois à temps plein et une de suivi) et sous la houlette de deux animateurs, 12 demandeurs d'emploi de formation, d'expérience et d'âge différents assimilent tous les éléments utiles pour littéralement secouer par téléphone leurs employeurs potentiels. Autant de techniques pour transformer le demandeur en chercheur proactif. L'idée directrice de ce genre de plateforme est triple : démarcher, démarcher, démarcher. De son côté, le Forem s'occupe de tout le reste (soutien logistique, explications aux entreprises des avantages financiers en cas d'embauche, etc.).

Seuls véritables critères de sélection pour ces stages gratuits : être prêt à commencer à travailler tout de suite et prouver sa motivation dès le départ. Même l'inscription fonctionne sur cette base. Après avoir passé une annonce dans la presse, le Crae convie ceux qui l'appellent à une séance d'information, puis les invite à un entretien individuel. Si les objectifs professionnels du candidat tiennent la route et s'il accepte la méthode, le candidat est alors amené sur les *starting-blocks* du Crae et accepté comme stagiaire.

Ces quelques semaines de poursuite effrénée sont éreintantes, et tout le monde ne parvient pas à endurer un tel rythme. Ce qui explique la structure de groupe et l'encadrement. Quoi qu'il en soit, les résultats en valent la chandelle. En moyenne, sur 150 contacts téléphoniques pris, 20 débouchent sur un entretien et, souvent, l'un d'eux mène à une proposition d'embauche. En règle générale, le Crae liégeois enregistre un taux de réussite avoisinant les 80 % !

X.D.

Du bon usage de l'intérim

Dans notre société gangrenée par le chômage, le marché du travail intérimaire est en pleine expansion. Le secteur est crédité de 10 % de croissance annuelle pour les prochaines années. Les agences d'intérim seraient-elles en passe de devenir des vecteurs d'insertion professionnelle ? Mise au point.

Le temps n'est plus où, dans les rues d'Angleterre d'avant-guerre, on pouvait croiser un chômeur solitaire portant une affiche sur le dos, à l'appel au secours pathétique : « je connais trois métiers, je parle trois langues, j'ai combattu pendant trois ans, j'ai trois enfants et n'ai pas de travail depuis trois mois, mais tout ce que je demande, c'est un emploi ». Aujourd'hui, les artères des villes s'illuminent de panneaux publicitaires aux offres alléchantes et le quidam en quête d'un job devient l'objet de bien des attentions.

La société de communication est passée par là : le boum des boîtes d'intérim qui fleurissent un peu partout en témoigne à suffisance. Comment tirer le meilleur parti de leur envahissante sollicitude ? En cette matière, comme en bien d'autres, la solution réside avant tout dans une information rigoureuse.

Un triangle vertueux

Il convient d'abord de savoir que l'agence d'intérim est plus qu'un simple intermédiaire : elle est, à sa manière, à la fois un employeur et une banque. Le cas de figure de départ s'apparente à celui du triangle classique – mais vertueux dans ce cas-ci – cher au théâtre de boulevard. Il y a donc trois partenaires : la société d'intérim, l'entreprise à la recherche de main-d'œuvre, le demandeur d'emploi. Si celui-ci répond au profil recherché et est donc engagé, l'agence "entremetteuse" se charge du contrat de travail, lequel peut se limiter à un jour mais couvre le plus souvent une semaine. Bien mieux, c'est elle qui paie le salaire de l'intérimaire, les charges sociales, les heures dites improductives (maladies, jours fériés, etc.) et qui fournit les vêtements spécifiques à chaque activité professionnelle. Il va de soi



qu'elle facture *in fine* l'entreprise qui a eu recours à ses services et qu'elle n'oublie pas de se réserver une marge bénéficiaire dont le taux s'élève en général à 2,5 %.

Les PME et autres sociétés plus importantes, c'est-à-dire les clients, semblent apprécier de plus en plus ce nouveau mode de gestion du personnel. Elles y trouvent des avantages certains : elles extériorisent ainsi leur service de recrutement tout en augmentant la sacro-sainte flexibilité de l'emploi, maître-mot du libéralisme à l'heure de l'ouverture du marché européen et de la mondialisation. On engage ponctuellement quand c'est nécessaire, on débauche aussi allègrement quand le besoin disparaît...

Et l'intérimaire dans tout cela, troisième acteur d'une pièce dont il n'est en rien le metteur en scène ? Il lui revient, en fait, de saisir les atouts que la nouvelle donne socio-économique laisse à sa portée. Car, même limités, ils existent bel et bien. S'inscrire dans une agence, ou mieux dans plusieurs, est évidemment un préalable indispensable : le boulevard de la Sauvenière à Liège en regorge, qui est en passe de s'appeler "boulevard de l'intérim". Accepter ensuite sans rigimer le premier boulot proposé correspondant plus ou moins à son profil relève d'une sagesse élémentaire, sans quoi le risque est

réel de se retrouver dans la situation du héros de la fable, condamné à se mettre un limaçon sous le bec pour avoir dédaigné la tanche et le goujon. Être persuadé, enfin, qu'un travail temporaire peut devenir une rampe de lancement pour une carrière professionnelle digne de ce nom. Les chiffres, à ce propos, sont éloquentes : au bout d'un an, 30 % au moins d'intérimaires décrocheraient un emploi fixe, autrement dit à durée indéterminée.

Des agences citoyennes ?

Est-ce à dire que tout va pour le mieux dans le monde de l'intérim comme dans celui de Pangloss ? Loin s'en faut, bien sûr. En cette période de mutation, où la notion d'"employabilité" tend à remplacer celle de travail stable, il n'est pas inutile de connaître ses

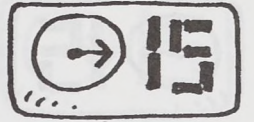
droits : les organisations syndicales peuvent fournir, en ce domaine, de précieux éclaircissements. Par ailleurs, dans une optique similaire de protection de l'intérimaire, est né en 1980 T Service Intérim – devenu *interim* depuis le début de cette année –, agence publique qui fait partie intégrante du Forem tout en restant autonome sur le plan financier et en matière de gestion : elle compte à ce jour 17 adresses en Wallonie.

Que ce soit pour assurer un remplacement temporaire, répondre à un surcroît de travail d'une entreprise ou simplement trouver un job de vacances, il est bien des raisons pour avoir recours aux agences d'intérim. L'acquisition d'une mobilité ou d'une polyvalence professionnelle n'est pas la moins négligeable.

On alléguera que ces sociétés sont tout, sauf des œuvres de bienfaisance, et qu'en vantant un tant soit peu leurs mérites on se fait automatiquement les agents de la précarisation sociale. L'argument ne manque pas de pertinence. Mais les faits sont têtus, et il va sans dire que le chômage en est un, obsédant : vaut-il mieux ne pas avoir d'emploi du tout plutôt qu'un emploi temporaire ? À chacun de juger, en attendant des jours meilleurs ou en luttant dès aujourd'hui pour leur avènement...

Henri Deleersnijder

15 jours 15 secondes



Le CEM de l'Ulg...

Créée en juin 1996, et véritablement active trois mois plus tard, la "cellule emploi" de notre Université (CEM) relève depuis lors le défi d'informer, conseiller voire guider les étudiants et anciens de l'Ulg dans leur quête d'un emploi. Sa philosophie est simple : chacun doit avoir les mêmes chances d'accès à l'information. Tant organisatrice dynamique de formations que guide attentif lors d'entretiens individuels, la cellule croule aujourd'hui sous les demandes et éprouve quelques difficultés à développer ses projets. Une bouffée d'air frais pourrait parvenir de l'extérieur.

...futur relais du Forem ?

On songe de plus en plus, en effet, à créer une plateforme commune Forem-Ulg. Objectifs : éviter les doubles emplois (!) en fusionnant les moyens mis en place de part et d'autre, et abattre les murs qui, progressivement, s'étaient élevés entre les deux institutions. La convention, qui pourrait être d'application dès la prochaine rentrée académique, est en cours d'écriture depuis plusieurs mois. La pierre d'achoppement semble être logistique. Une personne du Forem devrait, en effet, être détachée au sein de l'université mais les bureaux actuels de la cellule affichent complet. Une fois la situation débloquée, nous y reviendrons.

Intérim

Intéressés par l'intérim ? Voici les coordonnées des principales agences liégeoises :

- **Adecco Intérim**, 94 bld de la Sauvenière, 04/223.22.22
- **Adia Intérim**, 65 bld de la Sauvenière, 04/223.74.22
- **ADS Intérim**, 34/1 bld de la Sauvenière, 04/222.30.20
- **Amis Intérim**, 134 bld de la Sauvenière, 04/222.40.20
- **ASB Intérim sa**, 76 bld de la Sauvenière, 04/222.44.44
- **BIK Intérim sa**, 6 rue de la Casquette, 04/222.10.40
- **Challenge Intérim**, 45/D bld de la Sauvenière, 04/221.56.21
- **Creyffs Intérim**, 34 bld de la Sauvenière, 04/222.39.22
- **Egesi Intérim**, 124 rue de Fragnée, 04/253.31.36
- **Express Medical Intérim**, 138 bld de la Sauvenière, 04/221.16.86
- **Interlabor Intérim**, 136 bld de la Sauvenière, 04/223.67.70
- **Jeunes Emploi Formation asbl**, 2 Esplanade de l'Europe, 04/349.02.14
- **Lem Intérim**, 55 rue Natalis, 04/344.24.24
- **Manpower Belgium**, 47 bld de la Sauvenière, 04/223.38.23
- **New Intérim**, 74 bld de la Sauvenière, 04/221.06.06
- **Ranstad Intérim**, 91 bld de la Sauvenière, 04/221.01.50
- **Sicom Intérim**, 2 avenue M. Destenay, 04/223.25.35
- **Tence Intérim**, 14 rue Léopold, 04/223.45.12
- **t Intérim**, 60 bld de la Sauvenière, 04/341.03.10
- **Unique Intérim**, 37 bld de la Sauvenière, 04/221.79.59
- **Vedior Intérim**, 90-92 bld de la Sauvenière, 04/223.51.88

Profession chasseur de têtes

On les appelle volontiers "chasseurs de têtes", mais ils préfèrent être appelés "consultants en recherche de cadres de haut niveau". Leur tâche est de dénicher l'oiseau rare dont une entreprise estime avoir besoin pour progresser. Dominique Collet, diplômé de l'Ulg et administrateur délégué de la firme internationale Ray & Berndtson, est un de ces foveurs d'un genre particulier.

Lorsqu'on demande à Dominique Collet quelle est sa philosophie des affaires, il répond sans hésiter : « Contribuer activement au développement économique en mettant en place dans les entreprises des managers compétents, de valeur, et tournés vers le monde ». Voilà une profession de foi citoyenne, non dépourvue de perspective sociale, puisqu'il ne peut y avoir de création d'emplois sans sociétés performantes.

Qu'en est-il exactement du métier qu'il exerce et qui a la particularité peu banale de fournir un job – et quel job ! – à quelqu'un qui en possède déjà un ? On s'en doute, rien n'y est laissé au hasard : le scénario de prospection préparatoire s'apparenterait plutôt au briefing de "la guerre des étoiles".

Cherche right man éperdument

Il s'agit d'abord d'établir un cahier des charges précis ou, si l'on veut, un descriptif de la mission. D'où l'attention portée dès le début aux effets de levier attendus de l'engagement d'un candidat non seulement sur les parts de marché de l'entreprise, mais aussi sur son fonctionnement, sa culture et la performance des équipes qui y sont en place. D'où également l'intérêt pour l'expérience professionnelle du candidat au poste à pourvoir. Tout cela afin de procurer à la société demanderesse la personne la plus appropriée au cas d'espèce.

Il convient ensuite de mener à bien l'opération. À cette fin, eu égard aux nombreux paramètres qu'elle fait intervenir et afin d'éviter toute subjectivité préjudiciable, deux consultants-partners entrent en action (un francophone et un néerlandophone) de manière à ce que la complémentarité des sensibilités et des stratégies enrichisse le processus de sélection. Une femme, par exemple, peut parfaitement correspondre au profil recherché, et il serait regrettable que des réflexes machistes d'un autre âge l'empêchent d'accéder à un échelon élevé dans les postes à responsabilités.

Des agences matrimoniales ?

Une fois ces étapes de préparation et d'approche terminées – elles peuvent se poursuivre pendant deux

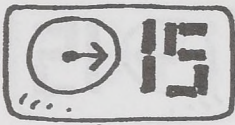
ou trois ans –, le moment est enfin venu pour les recruteurs de provoquer la rencontre entre le patron demandeur et le candidat retenu. Si les exigences respectives concordent, le contrat d'emploi est signé par le second et une dernière tranche (33 %) des honoraires est exigée auprès du premier. On n'abandonne cependant pas pour autant les nouveaux partenaires : le lauréat et le client seront encore suivis une année durant dans le but de parfaire l'intégration.

Les sociétés spécialisées en *Executive Search* fonctionneraient-elles comme des agences matrimoniales ? « La comparaison est permise », estime Dominique Collet, « à la différence près que nous, nous sommes condamnés à réussir... ». D'autant qu'à la Ray & Berndtson, les consultants-partners ont dû investir : ils sont donc à la fois au capital et à l'exécution. Mais comme cette firme née en 1994 des épousailles entre un groupe américain et un groupe suédois installé en Belgique bénéficie d'un maillage international particulièrement serré, « les chances de bonnes pêches sont très grandes ».

Il reste à espérer que ces pêches, qui concernent un nombre restreint de cadres compétents, contribuent à créer des conditions économiques favorables et que celles-ci se répercuteront à leur tour positivement sur l'emploi. Sans le menu fretin, les gros poissons peuvent-ils survivre ?

Henri Deleersnijder

15 jours 15 secondes



Travailleur communautaire

L'Union européenne a publié une série de guides pratiques dans le cadre de son action "Citoyens d'Europe". Parmi ceux-ci, *Travailler dans un autre pays de l'Union européenne* énumère et détaille les droits que vous confère votre statut de travailleur communautaire, que vous soyez à la recherche d'un emploi, que vous soyez salarié ou que vous envisagiez une activité d'indépendant.

Renseignements : 0800 - 92039



Universitaires en développement

L'AGCD propose, à des organisations internationales (FAO, OMS, UNOX, etc.), de jeunes diplômés universitaires comme "experts associés" dans les domaines de l'agriculture, de la géologie, de la démographie, de l'informatique, entre autres, afin qu'ils puissent mettre leurs compétences au service d'un projet de développement. Trois conditions : avoir deux ans d'expérience, moins de 33 ans et accepter de suivre un cycle de formation de quatre week-ends.

Renseignements : 02/519.02.11



Reconnaissance des diplômes

Souhaiter travailler à l'étranger est une chose. Y faire reconnaître son diplôme en est une autre. Pour les médecins, les infirmières, les dentistes, les vétérinaires, les sages-femmes, les architectes et les pharmaciens, la question de l'équivalence ne se pose quasiment plus. Seuls quelques critères doivent être respectés. Pour tous les autres, mieux vaut se référer aux directives européennes de décembre 1988 et de juin 1992. Toutefois, le dernier mot revient souvent à l'État d'accueil qui fixe lui-même les conditions de reconnaissance des diplômes. Alors, avant de faire ses valises, mieux vaut connaître exactement la législation en vigueur.

Pierre De Meyts ou l'éloge de la mobilité

Dans l'effervescence antiautoritaire qui suivit mai 68, il signait des cartoons acerbes sous le pseudonyme de Chuck. Depuis, il est devenu un diabétologue mondialement reconnu, spécialisé dans l'étude du récepteur insulinaire. Portrait d'un diplômé de l'ULg au parcours peu conventionnel.

Aux Cassandra estimant que les horizons de l'emploi sont désespérément bouchés pour les jeunes universitaires wallons, Pierre De Meyts répond volontiers qu'« il faut savoir regarder au-delà de ses frontières ». Et l'expert en nomadisme intellectuel d'ajouter : « mon souhait serait que l'Europe ne soit pas seulement monétaire mais qu'elle crée aussi les conditions favorables à la mobilité scientifique ».

Né à Verviers à la fin de la Seconde Guerre mondiale, élevé par une mère attentive dans des conditions matérielles difficiles, Pierre De Meyts - après avoir séjourné plusieurs années aux États-Unis - est aujourd'hui directeur de recherches du Hagedorn Research Institute de Gentofte, près de Copenhague, professeur part-time à l'UCL et détenteur d'un prestigieux Prix quinquennal du FNRS. Il est des itinéraires plus banals.

La libido sciendi

Tout a commencé dans la cité de la Vesdre où il fait des humanités latin-mathématiques à l'Athénée royal et où, jeune adolescent, il fait la connaissance d'un couple de médecins particulièrement cultivés : Yvan et Fernande Feuillen. La rencontre laissera une empreinte durable sur son esprit en éveil, car la bibliothèque de ces deux mentors a de quoi largement assouvir sa soif d'apprendre : il y découvre notamment les œuvres de Camus et de Sartre et, dans un autre registre, le Traité de Physiologie de Henri Frédéric.

Au sortir de l'enseignement secondaire, son rêve d'enfant se concrétise : il s'inscrit en Médecine, à l'université de Liège. Il s'y initie avec enthousiasme à la



Pierre De Meyts, auteur de cartoons acerbes à la fin des années 60, est aujourd'hui directeur d'un institut de recherches au Danemark (Coll. institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale de Seraing).



démarche scientifique, principalement auprès du Pr. J. Lecomte dont il devient élève-assistant dès la deuxième candidature. Il termine ses études en 1969, avec grande distinction. L'hormone hypophysaire connue sous l'appellation ACTH retient alors toute son attention : il tentera, durant trois ans, d'en percer les mécanismes d'action.

Diabétologie sans frontières

Cette carrière universitaire, qui s'amorce de manière classique, va connaître en 1973 une première bifurcation. L'aspirant FNRS traverse l'Atlantique pour aller rejoindre Jesse Roth, le pionnier de la nouvelle discipline des récepteurs, rencontré deux ans auparavant à Liège au cours d'un Congrès international. Mais à son arrivée aux États-Unis, aux National Institutes of Health de Bethesda, près de Washington, il apprend que l'étude de l'ACTH y a été abandonnée au profit de celle des récepteurs de l'insuline et de l'hormone de croissance ! « C'est donc presque par hasard que j'ai embrayé sur l'insuline... », avoue aujourd'hui Pierre De Meyts. Elle ne quittera plus son champ d'investigation durant un quart de siècle.

Qui dit recherche dit voyage, l'une n'allant dorénavant plus sans l'autre. En 1976, retour à Bruxelles pour effectuer le service militaire et travailler à l'institut de

Pathologie cellulaire et moléculaire que le Pr de Duve venait de créer avec un groupe de biochimistes de l'UCL. Objectif : appliquer les fruits de la révolution biologique à la recherche médicale. En 1984, nouveau départ vers les États-Unis où une équipe d'un centre médical, le City of Hope National Medical Center de Duarte, près de Los Angeles, venait de réaliser les premiers gènes synthétiques pour l'insuline. Parti un an afin de se recycler en Biologie moléculaire, Pierre De Meyts restera finalement cinq ans dans la capitale californienne et contribuera à y développer la diabétologie.

La philosophie du bohémien

En 1990, enfin, c'est le retour en Europe, mais au Danemark cette fois, où il prend la direction du Hagedorn Research Institute. Dépendant de la firme pharmaceutique Novo Nordisk, cet institut fait essentiellement de la recherche de base dans le domaine du diabète et de l'endocrinologie.

Est-ce à dire que le pèlerin de la diabétologie a renoncé à son âme de globe-trotter et à ce qu'il appelle parfois sa "philosophie du bohémien" ? Moins que jamais, puisque le seul mois de mai de cette année l'a vu prononcer des conférences successivement en Colombie, en Espagne, en Israël et en Tanzanie...

Henri Deleersnijder

Travailler au-delà des frontières

Si trouver un stage ou une bourse d'études pour l'étranger reste relativement simple (voir Le Quinzième Jour n°69), y décrocher un job tient souvent du parcours du combattant motivé. Très motivé. Le réseau Eures et l'Union francophone des Belges à l'étranger peuvent toutefois aider les candidats à l'expatriation.

À moins de se rendre sur place, d'afficher un profil extraordinaire et/ou de postuler spontanément, le candidat à l'envol doit, sous les ailes du désir, se sentir pousser celles du courage. Peu d'organismes officiels sont préparés à répondre à ce genre de demandes. Les ambassades et consulats devraient aider mais rares sont ceux qui, dans les faits, offrent plus que la consultation gratuite de leur presse nationale.

D'ailleurs, LE tuyau le plus incroyable, lorsque l'on cherche un emploi à l'étranger depuis la Belgique, reste sans conteste le dépouillement systématique de la presse. Le Soir (du samedi), Le Figaro (et ses fameuses pages saumon) et près de dix quotidiens européens ouvrent leurs colonnes aux annonces internationales. Certaines organisations ont tout de même développé des structures capables de donner le coup de pouce

nécessaire. L'European Employment Services (Eures) et l'Union francophone des belges à l'étranger (UFBE) comptent parmi les plus efficaces.

Réseau européen

Institué à l'initiative de la Commission européenne et en collaboration avec les services publics d'emploi (dont le Forem pour la Wallonie) et les partenaires sociaux, le réseau Eures regroupe plus de 500 euro-conseillers formés aux tâches d'information, de conseil et de placement en matière d'emploi.

Reliés entre eux par courrier électronique, et disposant de deux bases de données (l'une portant sur les offres d'emploi, l'autre sur les conditions de vie et de travail dans les pays de l'U.E.), ils fournissent gratuitement une information up to date sur les potentialités d'emploi de l'Espace économique européen, que ce soit en fonction de votre (future) profession ou en fonction du pays que vous aurez choisi pour l'exercer.

Mais attention, toutes les annonces des grandes "sœurs" du Forem n'y sont pas forcément reprises, chaque pays entendant mener sa propre politique d'exposition aux demandeurs étrangers. À Liège, où le centre situé au Vertbois fait partie du réseau transfrontalier Meuse-Rhin, trois personnes suivent annuellement plus de 500 nouveaux dossiers. Tout y est gratuit, y compris l'accès à une intéressante documentation.

Les francophones du monde

Pouvant compter sur plus de 25 000 correspondants de par le monde, l'Union francophone des Belges à l'étranger (UFBE) poursuit quelques objectifs clairs : aides et conseils aux Belges qui s'expatrient (ils seraient plus de 20 000 par an !), à ceux qui reviennent (15 à 16 000) et ce, face à tous les problèmes qu'ils pourraient rencontrer (sécurité sociale, déclaration d'impôts, etc.).

Sous la demande massive, l'UFBE a créé à Mons, il y a cinq ans, une cellule "Emploi". Soit vous allez consulter les offres et le centre de documentation sur place, soit vous envoyez un CV et l'équivalent de 56 francs en timbres pour recevoir la documentation ad hoc. Le service est, ici aussi, gratuit. Ni agence de recrutement, ni agence de placement, le centre, qui sera entièrement informatisé sous peu, tente tant bien que mal de trouver de nouvelles pistes pour accorder les violons de demandeurs et d'employeurs de plus en plus exigeants (connaissance des langues, double diplôme, etc.). Il est loin d'être plus facile, en effet, de trouver un emploi à l'étranger plutôt qu'ici, sans emporter avec soi le "petit plus" qui fera la différence avec les travailleurs locaux.

Xavier Degraux

Renseignements : Eures Liège : 04/221.20.03 ou 04/221.22.60; UFBE, cellule "Emploi" : 065/84.29.27



Quinze jours chez nous

L'ULg abordera l'an 2000 dans le vert

Depuis 1983, l'université de Liège voit les plans d'assainissement se succéder. La période 2000-2004 n'échappera pas à la règle. Si l'objectif poursuivi reste de maintenir l'équilibre budgétaire, un nouvel acteur obtient pourtant le premier rôle : l'étudiant. C'est ce qu'a souligné le recteur Legros dans sa présentation du nouveau plan devant le Conseil académique.

Fruit d'une discussion avec l'ensemble des interlocuteurs universitaires, y compris les étudiants, le plan 2000-2004 – un ensemble de mesures de gestion du personnel et d'amélioration de la qualité de l'enseignement – a été adopté, en avril, par le Conseil d'administration et présenté au Conseil académique le 27 mai dernier.

Au centre des préoccupations : l'étudiant. Et ce, à double titre. *Primo*, le montant des crédits ordinaires alloués à l'Université se calcule sur base du nombre d'inscrits. *Secundo*, il apparaît comme impératif d'améliorer l'encadrement.

L'université de Liège s'alarme de voir le nombre de ses inscriptions fléchir d'année en année ainsi que certains de ses étudiants s'envolent vers d'autres cieux après la 1^{re} candidature. Certes, dénatalité oblige, l'exode n'est pas spécifique à l'ULg. Mais celle-ci se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour juguler l'hémorragie avant qu'elle ne lui soit fatale.

En effet, le décret sur le financement des universités francophones prévoyant une enveloppe fermée (16,4 milliards de francs par an) pour l'ensemble des universités, la concurrence n'en sera que plus marquée. L'ULg entend pourtant conserver sa part du gâteau. Pour Willy Legros, toutefois, « pas question de brader les diplômes de l'Université au profit d'un nombre accru d'étudiants ».

Aider l'étudiant à décoller

La stratégie de lutte contre l'échec développée par l'ULg a déjà fait l'objet d'une large présentation. Pour mémoire, elle vise à responsabiliser l'étudiant tout en maintenant le niveau d'excellence. En accord avec les représentants étudiants, l'Université a défini six mesures dont la plupart connaîtront des applications dès la rentrée.

Côté formation propédeutique, l'accent sera mis, dès ces vacances lors des cours préparatoires, sur l'orientation. L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue française figurera également au menu des



participants, ainsi que l'informatique. Côté "règles du jeu", un règlement sur les mémoires a été adopté. Le contrat pédagogique est rendu obligatoire en candidature, l'évaluation des enseignements également. En outre, les critères de promotion des membres du personnel académique prendront plus largement en compte l'enseignement mais aussi la citoyenneté, l'ouverture au monde extérieur. Quant aux modules capitalisables, deux expériences pilotes se préparent dans des filières de Sciences appliquées et de Philosophie et Lettres dès la rentrée académique prochaine.

En ce qui concerne l'intégration, la guidance et le renforcement de l'information, des expériences de "transition" se mettront en place entre les Sciences appliquées et des élèves de sciences du secondaire. Et ce n'est pas tout : durant la première semaine de cours, tous les nouveaux inscrits auront droit à une immersion universitaire (et liégeoise !) plus étoffée qu'actuellement. Au programme notamment : visites de la Ville, des bâtiments, informations pratiques, rencontre avec les cercles et la Fédé, formation à l'Internet, bal de l'Université, etc.

Faire mieux avec moins de moyens

En 10 ans, l'université de Liège a changé. Réputée pour être une université scientifique – 60 % des étudiants appartenaient aux sciences dites exactes –, elle compte aujourd'hui 60 % de ses étudiants dans les filières de sciences humaines. Les tendances s'étant inversées, le budget s'en ressent forcément. Un étudiant

en sciences humaines étant moins financé qu'un étudiant en sciences exactes. Il en découle également que des déséquilibres en termes d'encadrement se sont marqués entre les facultés : le nombre d'encadrants en sciences exactes est proportionnellement supérieur au nombre d'encadrants en sciences humaines. Pour remédier à cette situation, le recteur Willy Legros a décidé, dans son plan de réorganisation de l'Institution, de rééquilibrer les choses.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, le plan est établi sur l'hypothèse d'une diminution annuelle de 2 % du nombre d'étudiants. Mais il pourra être réadapté chaque année en fonction de nouvelles données ou d'une évolution de la situation actuelle. Quoique le plan n'entre entièrement en vigueur qu'à l'issue du plan 1995-1999, les mesures relatives à l'encadrement seront appliquées à partir du 1^{er} janvier 1999. En

outre, chaque faculté pourra disposer d'une marge de manœuvre lui permettant d'adapter le profil de ses membres suivant ses besoins.

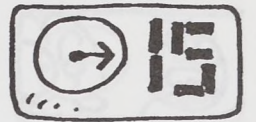
Pour le PATO, les organisations syndicales ont accepté que deux partants soient remplacés par une seule personne. La priorité sera accordée au recrutement de personnel hautement qualifié. À partir de 1999, trois professeurs partants seront remplacés par deux. La réduction la plus sensible concerne le personnel scientifique définitif mais elle s'effectue entièrement au profit du personnel scientifique temporaire. En d'autres termes, sur trois postes existants, un sera réservé à une nomination définitive et les deux autres à des mandats temporaires.

Mais pour atteindre l'équilibre budgétaire en l'an 2000 et s'octroyer une marge de manœuvre suffisante, d'autres mesures s'imposent. Parmi elles, l'aménagement de la carrière scientifique sur une période de dix ans pendant laquelle un séjour à l'étranger devra être effectué. Les deux premières années, le chercheur aura un statut de boursier. Devenu assistant, il bénéficiera ensuite de deux "mandats" de deux ans pour achever et défendre une thèse de doctorat. Une période postdoctorale de quatre ans terminera le cycle.

Outre le fait que cette mesure aligne la carrière scientifique "ULgiste" sur celle de la plupart des universités d'Europe, elle donne également à l'Université une possibilité de s'adapter plus facilement à un éventuel nouveau revirement de situation.

L. D.

15 jours 15 secondes



Astrophysique

Organisé avec l'aide de la NASA, de l'Agence spatiale européenne, de l'Observatoire européen austral, du Space telescope institute, du FNRS, de l'université de Liège et de la Communauté française de Belgique, le 34^e colloque international d'astrophysique de Liège aura lieu du 15 au 18 juin aux amphithéâtres de l'Europe (Sart Tilman). Thème principal des trois journées de conférences : le Next Generation Space Telescope (NGST), successeur du télescope Hubble, qui devrait être lancé aux environs de 2007. Projet de la NASA, ce télescope est destiné à étudier la formation et l'évolution des galaxies peu après le début de l'Univers. Lors du colloque, la présentation d'une maquette imposante du NGST est annoncée par la NASA.

Renseignements : Jean-Pierre Swings, 04/252.99.80



Gestion des drogues

Organisé par la Cellule drogues de l'université de Liège avec le soutien de la Maison du social de la Province de Liège et de la Commission provinciale "Assuétudes", le congrès Gestion des drogues en l'an 2000 se déroulera les 9 et 10 septembre prochains aux amphithéâtres de l'Europe (Sart Tilman). Ces assises nationales rassembleront, en deux journées, plus d'un millier de travailleurs sociaux, de membres des forces de l'ordre, de représentants de la magistrature, du monde médico-pharmaceutique, des universités et des usagers de drogues. Huit ateliers aborderont l'examen du problème des drogues et du milieu carcéral, des milieux de jeunes, du milieu du travail, du sport, de la parentale, de l'approche palliative et des nouvelles tendances de consommation.

Informations complémentaires : M. Manfredini, 04/366.25.17 ou Mme Natalis, 04/231.31.46

Nouveau décor pour les inscriptions

Qui dit entrée à l'Université dit inscription. Si la procédure n'a pas changé, le cadre, lui, sera flamboyant neuf. Pour cela, une série d'aménagements ont été entrepris. Des panneaux clairs et attractifs guideront l'étudiant, dès son entrée dans le bâtiment, vers les différentes étapes à suivre. Tout au long du parcours, il pourra compter sur l'aide d'étudiants jobistes qui le renseigneront sur les formalités d'inscription. Un dialogue sur la vie à l'Université pourra par la même occasion s'engager.

Outre les bureaux d'inscription habituels, de nouveaux locaux seront mis à disposition. L'étudiant bénéficiera, par exemple, d'un espace où il pourra remplir calmement ses documents. Une salle Internet, où sera présenté le site de l'ULg, lui sera également accessible (une assistance technique par des étudiants en informatique est prévue). Autres nouveautés : l'installation d'une cafétéria et la présence d'écrans vidéo

présentant l'Université. Le tout devrait être accompagné d'un fond musical.

Les nouvelles inscriptions s'effectueront du 29 juin au 10 juillet et du 24 août au 18 septembre, du lundi au vendredi de 10h à 16h. Pour les étudiants en situation particulière (examen d'admission ou décision des autorités universitaires), la date limite a été fixée au 16 octobre.

Pour les anciens étudiants, la réinscription se fera par courrier. Un formulaire leur sera envoyé à domicile. Ce document devra être complété et renvoyé rapidement. Les étudiants n'ayant pu accomplir leur démarche par courrier pourront toujours se présenter au service des inscriptions (04/366.58.17, e-mail : Irene.Franken@ulg.ac.be). Dans les deux cas, la date limite d'inscription et de paiement a été fixée au 16 octobre 1998.

M. V.L.



RCAE . RCAE . RCAE . RCAE

Aviron : les rameurs du RCAE se sont imposés, pour la deuxième année consécutive, au "Grand handicap de la Meuse" (course rassemblant tous les modèles de bateaux existants) qui s'est déroulée le 17 mai. Parmi les huit bateaux représentant l'ULg, on pointera l'excellente première place obtenue par Éric Barbier dans la catégorie canoë (bateau d'entraînement pour les débutants).

Les autres résultats : skiff : 9^e Bruno Mordant skiff polyester : 12^e Paul Wouters pair-oar : 15^e Michael Rodgers et Didier Barbier yollette de couple : 22^e Chris Nieuwhof, Chantal Mills, Noël Laumont et Emmanuelle Mousny yollette de pointe : 23^e Bernard Finet, Michel Oris, Denis Robert et Nils Duchesne skiff vétérans : 26^e Cléon Bauduin

Tir à l'arc : Vincent Lambert, doctorant au laboratoire ORME du CHU, a été sacré, le 1^{er} juin, champion du Hainaut dans les catégories des 50 et 30 m extérieur ainsi qu'en deux fois 25 m extérieur.



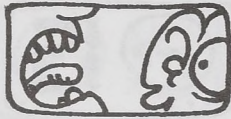
Portes vertes

Récemment agréée par les autorités wallonnes, la réserve naturelle du Sart Tilman sera inaugurée le 19 septembre. Au cours de cette journée de découverte du domaine, le public pourra participer à diverses animations sur le thème de la nature. Par ailleurs, il est dès à présent prévu qu'une journée "portes ouvertes" au Sart Tilman ait lieu chaque année sur un thème différent (recherche, sport, architecture, etc.).



Quinze jours près de chez nous

L'écho de l'écho



Emploi

Le Liégeois Michel Hansenne, directeur général du BIT (Bureau international du travail) s'exprimait à l'ULg voilà quelques jours sur un sujet imposé, vu ses fonctions : "Sommes-nous encore capables de créer des emplois ?". L'occasion pour l'ancien ministre belge du Travail de pointer les faiblesses de la Wallonie : Si l'on prend comme indicateur de performance non pas les taux de chômage mais les taux d'occupation de la population, l'on se rend compte que la Wallonie a (avec le Pas-de-Calais) le triste privilège de posséder le taux d'occupation le plus faible de l'ensemble des pays industrialisés. À peine un peu plus de 50 % des Wallons en âge d'être classés dans la catégorie des "actifs" travaillent encore ! Et si l'on y ajoute que la Belgique se caractérise par la durée de travail hebdomadaire la plus courte de l'ensemble des pays industrialisés de la planète, on a rapidement l'idée de la situation à partir de laquelle il s'agit de réfléchir tant en termes d'emploi que de chômage (L'Écho, 6-8/6).

Test

Son projet de réforme du financement des universités ficelé et mis à l'agenda des votes au Parlement de la Communauté française, William Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur balise dans une interview au journal *Le Soir* (4/6) les dossiers qu'il va relancer pour finir la législation. Ainsi remet-il sur le tapis l'idée d'un test en première candidature, idée qui avait volé en éclats à l'automne dernier. Je ne souhaite pas imposer un modèle unique. Mais il faut qu'il y ait, entre ministres et recteurs, un accord pour dire que le test doit être de telle ou telle forme, qu'il n'ait pas le caractère d'une session avancée, qu'il se situe au premier semestre, que l'étudiant qui le rate et qui accepte une remédiation puisse étaler sa 1^e candi sur deux ans sans être considéré comme doubleur. Maintenant, si l'ULg organise le test en novembre et l'UCL en janvier, on ne s'arrachera pas les yeux.

Pôles

Autre dossier : la "spécialisation" de l'offre universitaire. On sait le ministre Ancion soucieux de former des ensembles plus vastes, plus performants et (espère-t-il) plus économes. Mais le dossier est miné et très sensible... Mes partenaires socialistes ont voulu accélérer les rationalisations - notamment pour permettre à l'ULB de s'ancrer dans le Hainaut... Mais je ne crois pas au schéma en trois pôles du PS (Ndlr : autour des ULB, ULg et UCL). C'est trop cliché sur le plan philosophique ou politique. Je préférerais fédérer les universités autour de cinq pôles : Bruxelles, Namur, Liège, Louvain et Mons. Je préfère des pôles géographiques à des pôles philosophiques ou politiquement engagés.

Les semi-piétonniers ont fait du chemin

Depuis 1994, le cœur commercial de la Cité Ardente a vu se développer un genre nouveau de voirie : les semi-piétonniers. Aujourd'hui, les travaux sont dans leur phase terminale avec l'aménagement du tronçon Cathédrale-Nord.



Les semi-piétonniers donnent la priorité aux piétons tout en permettant une circulation fluide.

soumettre l'idée des semi-piétonniers aux associations de commerçants des rues concernées. Face à un choix crucial pour leur survie et celle du centre ville, les commerçants furent d'emblée séduits.

L'originalité de ce projet est la division de la chaussée en trois zones : une partie centrale réservée aux véhicules, une partie mixte et modulable garnie de mobilier urbain (bornes, bacs à fleurs, éclairage, etc.) et des trottoirs de plain-pied avec la chaussée. Cette solution donne la priorité au piéton, valorise la fonction commerciale, permet une circulation fluide des véhicules tout en présentant l'avantage d'être rapidement et facilement adaptable.

Chantiers

Lorsque la Région wallonne a décidé de subsidier les travaux à concurrence de 60 %, rien ne s'opposait plus à la concrétisation du projet. Les travaux ont commencé début 1994 et ont été mis en œuvre par portion.

Cette façon de procéder dépendait du budget et à la circulation qui ne pouvait être paralysée complètement sous peine de condamner la ville à l'asphyxie. C'est donc dans les rues de la Régence et de l'Université que les premiers pavés ont été placés. Depuis, les chantiers se sont poursuivis pour aboutir au paysage convivial que nous connaissons à présent.

Les travaux devraient être terminés fin du mois de juin de cette année avec la mise en semi-piétonnier du tronçon Cathédrale-Nord. Les commerçants espèrent que cela « permettra de faire revivre le début de la rue ». L'ambition de la Ville pour cette portion résolument différente du reste de la rue est de rendre le quartier plus attractif et plus humain en ne le considérant pas comme « le cloaque de la ville de Liège ».

Depuis ses débuts, le projet des semi-piétonniers a fait son chemin et ce n'est pas un hasard si cette idée intéresse maintenant les commerçants de la rue Neuve à Bruxelles. La Ville de Liège, pour sa part, ambitionne de « maximaliser l'espace piéton et de mettre un terme à des cheminements d'un autre âge » et pense d'ores et déjà concentrer ses efforts sur d'autres zones.

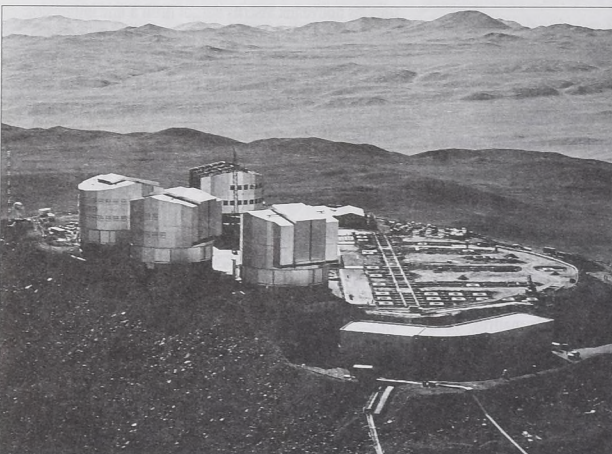
Ainsi, au printemps 1999, des travaux seront entrepris place de la République Française et en bordure de l'Opéra. À long terme, les réflexions se tournent vers des aménagements de la rue Saint-Gilles ou encore du tronçon Féronstrée/Saint-Léonard.

Mais à l'échévinat des Travaux, on met, quoi qu'il arrive, l'accent sur la cohérence et l'homogénéité de l'ensemble.

Michael Kaibeck

Un peu plus près des étoiles, AMOS décroche la lune

Dans la nuit du 25 au 26 mai, le premier instrument géant du Very Large Telescope (VLT) de l'Observatoire austral européen (ESO) captait ses premières images dans le ciel du Chili. L'implication active des chercheurs et industriels liégeois dans le projet a porté leur renommée au rang international.



Le site de Cerro Paranal au Chili : terre d'accueil du VLT.

Né en 1987 de l'accord des huit pays membres de l'ESO (Belgique, France, Allemagne, Suède, Pays-Bas, Danemark, Suisse, Italie), le projet VLT prévoit l'installation, d'ici 2001, de quatre télescopes gigantesques, totalisant, s'ils sont orientés vers le même objet, une surface collectrice équivalant 16 m de diamètre. Lorsque les trois télescopes auxiliaires (1,8 m de diamètre chacun) y seront associés, l'ensemble VLT (nom du projet quand tous les télescopes seront opérationnels) sera le plus grand et le plus puissant au monde, promettant aux chercheurs l'observation de nébuleuses, d'amas globulaires, de planètes extra-solaires ou encore de galaxies datant de 12 à 15 milliards d'années.

Sacrée par l'ESO

Bénéficiaire de retombées économiques non négligeables par rapport au budget annuel (150 millions FB) affecté aux programmes de l'ESO par le département fédéral de la Politique scientifique, la société liégeoise AMOS, spécialisée en systèmes opto-mécaniques de haute précision (voir *Le Quinzième Jour* n° 69), a reçu une série de contrats liés au développement et à la mise en place du VLT. Le dernier en date concerne l'étude, la fabrication, l'intégration et les tests en Belgique de deux télescopes auxiliaires pour une somme de 400 millions FB. En concurrence avec des firmes importantes de France et d'Allemagne, l'offre sélectionnée par l'ESO consacre la société liégeoise en référence désor-

mais mondiale et confirme la confiance que l'organisation européenne avait déjà accordée à l'entreprise.

La collaboration entre AMOS et l'ESO dans le projet VLT avait débuté avec la réalisation de télescopes "Seeing Monitor". Ceux-ci avaient permis de définir Cerro Paranal (Chili) comme site optimal pour l'installation du plus grand télescope du monde, offrant les conditions météorologiques les plus favorables (350 nuits claires, climat océanique froid et sec, etc.). Puis les contrats se sont succédé : pré-design de la fourche VLT (structure de soutien du télescope), fabrication de la plate-forme de levage et du chariot de manutention pour le miroir, etc. Toujours en cours de réalisation, un contrat de plus de 300 millions FB concerne la fabrication de 12 adaptateurs-rotateurs (trois par télescope géant), système complexe combinant la double fonction de compensation du mouvement de rotation de la terre et d'amélioration de la qualité optique et de pointage du télescope.

Retours belges

Par rapport à ce retour industriel en hausse vis-à-vis de la Belgique, Jean-Pierre Swings (institut d'Astrophysique et représentant belge au conseil de l'ESO) est optimiste : « le retour industriel, jusqu'il y a quelques années, n'était pas excellent. Mais, depuis peu, la Belgique a fait le choix de consacrer d'importants budgets à cet observatoire terrestre international qu'est le site de Cerro Paranal. Et, grâce à l'octroi de contrats à des

sociétés aussi diverses que les Ateliers de la Meuse (Liège), Spacebel Informatique (Liège), Trasy (Zaventem), et bien sûr AMOS, le retour vers la Belgique commence à être proche de 100 % : pour un franc investi à l'ESO par le département fédéral de la Politique scientifique, près du même montant revient à la Belgique sous forme de contrats. »

Quant au retour scientifique, il sera également assuré. Dès le mois de septembre, des chercheurs liégeois proposeront des programmes d'observation à l'ESO. Notons par ailleurs que, dès la naissance du projet VLT, des chercheurs de l'institut d'Astrophysique de Cointe se sont impliqués dans sa conception, dans ses comités consultatifs et scientifiques, ses groupes de travail ou encore dans la préparation d'instruments auxiliaires.

Françoise Savelberg



L'église Sainte-Catherine de Liège bientôt classée ?

Licenciée en Histoire de l'art et Archéologie de l'université de Liège, Catherine Schroeder consacre un ouvrage à l'église Sainte-Catherine, située rue Neuvice. Un superbe édifice de style baroque, ayant cruellement besoin de travaux de restauration sous le contrôle d'un historien de l'art.

« L'église paroissiale Sainte-Catherine souffre... », dénonce Catherine Schroeder, licenciée en Histoire de l'art et Archéologie de l'université de Liège. « Les Liégeois la méconnaissent. La façade, les statues se détériorent. L'architecte chargé de la restauration projette par exemple de démolir deux confessionnaux. Une hérésie ! J'ai introduit une demande de classement comme monument à la Commission royale des monuments, sites et fouilles de la Région wallonne. Je croise les doigts... »

Auteur d'un ouvrage intitulé *L'église Sainte-Catherine à Liège*, Catherine Schroeder (27 ans) s'insurge contre la lente agonie de cet édifice bâti à l'aube du 18^e siècle. Un édifice de style baroque, trônant rue Neuvice, à quelques encablures du pont des Arches. « Sainte-Catherine s'impose sans conteste comme la plus sale des vingt-sept églises du centre de Liège ! », ironise Catherine Schroeder. « Elle attend d'être dépoussiérée depuis la seconde guerre mondiale. Les eaux de pluie s'y infiltrent régulièrement. Les statues subissent l'outrage du temps. Les pigeons constituent une véritable infection pour la façade. »

Le classement : une longue démarche

Les travaux de rénovation, mis en chantier en 1991 avec la consolidation de la charpente et des maçonneries et le renouvellement des toitures, stagnent, faute de moyens. « Une procédure de demande de classement comme monument prend du temps », s'inquiète Catherine Schroeder. « Si ma requête aboutit, la Commission royale des monuments, sites et fouilles de la Région wallonne libérera des subsides pour la restauration. Et l'architecte ne sera plus seul maître à bord : il collaborera avec un historien de l'art. Qui, je l'espère, écartera le projet de destruction de deux confessionnaux. »

Méconnue des Liégeois, délaissée par les historiens, l'église Sainte-Catherine abrite pourtant de petits bijoux, comme les orgues du fameux facteur d'orgues Arnold Clerinx de Saint-Trond, et des statues de style



Patrimoine historique, archéologique et stylistique, l'église Sainte-Catherine a cruellement besoin d'être restaurée.

baroque. Un patrimoine historique, archéologique et stylistique à protéger. Un patrimoine étudié par Catherine Schroeder dans son ouvrage *L'église Sainte-Catherine à Liège*. Nonante pages et quarante illustrations, qui constituent le prolongement de son mémoire de fin d'études.

« J'ai publié les cinq cents exemplaires de cet ouvrage à compte d'auteur, avec l'appui financier d'un sponsor », précise la jeune licenciée en Histoire de l'art et Archéologie. « Je prends moi-même en charge la promotion et la distribution. Une fameuse tâche... Mon objectif : faire connaître et valoriser notre patrimoine. J'estime que c'est un gâchis de laisser dormir les mémoires dans les bibliothèques. Ils méritent souvent publication. »

Le pont des Arches dynamité !

L'église Sainte-Catherine, telle que nous la connaissons aujourd'hui, existe depuis le début du 18^e siècle. Une construction consécutive à un bombardement. Du 5 au 9 juin 1691 en effet, les troupes du Maréchal de Louis XIV de Boufflers bombardent Liège. L'ancienne église est rayée de la carte.

Rapidement ordonnée, la construction d'un nouvel édifice s'achève vers les années 1700. Les Jésuites supervisent d'importantes rénovations entre 1845 et 1860. Lors de la guerre 40-45, le pont des Arches explose à deux reprises. Les déflagrations endommagent les vitraux, les peintures murales et les toitures. De nouvelles rénovations sont mises en chantier entre 1959 et 1960. Depuis cette date, l'église Sainte-Catherine est laissée à l'emprise du temps...

Georges Leque

Le livre *L'église Sainte-Catherine à Liège* est disponible aux Musées d'arts religieux, Curtius et d'Ansembourg. Il est aussi disponible par correspondance, en versant la somme de 337 FB au compte CCP 000-0333922-48 de Catherine Schroeder, rue de la Commune 30, 4020 Liège, en mentionnant vos nom et adresse.



Photo C. LAMBERT

La fête de toutes les musiques

Ces 20 et 21 juin, 16 villes de la Communauté française de Belgique, dont Liège, feront, pour la 14^e fois, la fête à la musique. Et si les artistes prestent bénévolement, la fête leur permettra de nouer des contacts et de se faire remarquer. C'est donc, pour tous ceux qui se relaieront sur les différents sites prévus, un véritable tremplin pour le futur ! À Liège, c'est le 21 juin que ça se passe, et, cette année, l'échevin de la Culture, des Musées et du Tourisme de la Ville de Liège, M. Magotte, a saisi l'occasion pour promouvoir les artistes liégeois : tous sont issus de la région, excepté le groupe hard-rock "Psychotics", qui nous vient de Bruxelles.

On nous promet, pour cette 14^e édition de la Fête de la Musique, un programme varié. Il y en aura pour tous les goûts : jazz, rap, rock, musique classique, fanfares et chorales, et cela un peu partout dans la ville : trois podiums au cœur du centre (places des Carmes et du Marché, Ilot Saint-Georges), les églises Saint-Barthélemy et Saint-Jean, l'église protestante, sans compter tous les concerts imprévus qui fleurissent traditionnellement ici et là... Mais l'artiste le plus insolite de cette journée est sans aucun doute Bruno

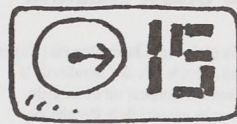
Specht, qui interprétera des morceaux de sa propre composition en musique informatique (au Mamac à 16h00).

Les festivités commencent dès 10h30 à l'église Saint-Jean, au MAMAC et à l'Ilot Saint-Georges avec respectivement le Carillon de Saint-Jean l'Evangéliste, Pierre Tiereliens et l'Harmonie du TEC. "Klan mystic" et "Tetracorde" débutent à 11h00, places des Carmes et du Marché. Tout au long de la journée, les trois églises accueillent des chorales : "Les Chanterelles", "La Magnanarelle" et "Jehan le Bel". À l'Ilot Saint-Georges, à la chorale "Les Voix de l'amitié" succéderont des rythmes africains avec "Anysu", jusqu'à 13h30. Et pour nous résumer : au MAMAC la musique classique, places des Carmes et du Marché des groupes de rock, rap, blues, country, chanson française... De multiples rendez-vous pour ceux qui voudront se détendre un peu.

C. E. - F. S.

Pour plus de renseignements : échevinat de la Culture, des Musées et du Tourisme, 04/221.92.44.

Culture en bref



Gravures liégeoises

Les Collections artistiques de l'université de Liège présentent une exposition intitulée *Gilles Demarteau (1722-1776), graveur liégeois au service des rois de France*. Cet événement se tiendra à la **salle d'exposition du Musée en plein air** située dans la verrière sud du CHU (accès par la grande verrière, niveau -3). L'exposition est accessible du **5 au 26 juin, du mardi au vendredi, de 13 à 18h**.

Renseignements : 04/366.53.29

Académie d'été

Du **16 au 23 août**, sur le site de l'Athénée Prince Baudouin à Marchin (près de Huy), l'Asbl Art&Fact ouvrira son **Académie d'été** à tous ceux qui désirent se consacrer intensivement à leur discipline artistique pendant les vacances. Musique, arts de la scène ou arts plastiques : quinze disciplines seront proposées, dans un splendide parc arboré de 12 hectares, à une centaine d'artistes, novices ou avertis. De plus, l'Académie élargit cette année ses horizons en s'ouvrant pour la toute première fois au jazz. Renseignements : 04/344.24.16 ou 04/366.56.04

Passeport pour le passé

Sensibiliser les jeunes à la découverte et à la sauvegarde du patrimoine archéologique, c'est l'objectif d'**archeo-J**, une association de loisirs actifs qui propose **16 stages de fouilles durant les vacances d'été** aux jeunes de 12 à 77 ans. Une villa gallo-romaine, une petite seigneurie médiévale et une ferme du XVII^e livreront ainsi leurs secrets aux chercheurs en herbe, désireux d'apprendre à manier la truelle et le pinceau. Renseignements : 02/653.82.68

Carrément !

Le trimestriel des **Ateliers d'art contemporain Carrément** a sorti son **premier numéro** ce 10 mai 1998. Ce périodique recense le programme des stages d'été pour enfants, adolescents et adultes organisés par les hautes écoles d'art de Liège. Il propose également celui des **rencontres artistiques internationales** qui s'adressent principalement aux étudiants ou aux artistes confirmés. Six ateliers de moins de 10 personnes sont proposés : écrivains, compositeurs, photographes, journalistes, plasticiens ou comédiens. Rencontre et création : un bon plan pour les vacances ! Renseignements : 04/221.51.51

Regards en herbe

L'asbl Art&Fact propose également, du **6 au 10 juillet 1998, un stage pour les enfants de 6 à 12 ans** sur le thème de la **découverte de la sculpture par le jeu**. Ce stage se déroulera dans le cadre magnifique du Musée en plein air du Sart Tilman. Il offre aux enfants une approche originale et ludique de la création artistique, en privilégiant le développement des sens. Renseignements : 04/366.56.04

Concours Le 7^e art s'offre à vous

Le Churchill et le *Quinzième Jour* ont le plaisir de vous offrir **10 x 1 place pour découvrir le dernier long-métrage de Lars von Trier, Les Idiots**.

Attablée dans un restaurant, Karen remarque une bande de handicapés, dont les manières contrastent avec le style plutôt BCBG des autres clients... Au moment de sortir, l'un d'eux s'approche, lui prend la main et l'entraîne avec le groupe. Dans la voiture, les inconnus éclatent de rire : aucun n'a payé l'addition. Elle réalise alors qu'elle a affaire à des individus "normaux" ayant simulé leur arriération, des jeunes jouant "les idiots" en permanence. Au cours de leurs diverses activités, Karen est initiée à leur philosophie, toute simple : "débiliser", laisser s'exprimer l'idiot qui est en soi.

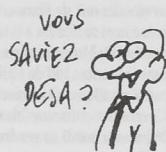
Sélectionné à Cannes, *Les Idiots* est le dernier né de *Dogme 95*. Ce collectif de cinéastes danois oppose au cinéma actuel, qu'il qualifie de "cosmétique" et de "décadent", un style "chaste" et spontané, une "nouvelle *Nouvelle Vague*" : ni musique, ni trucage, ni costumes, ni accessoires... La vérité avant tout, sans souci d'esthétisme ou de "bon goût".

Pour remporter l'une des dix places en jeu, il vous suffit de répondre correctement à cette question : de quelle sorte de phobie souffre Lars von Trier ? Nous attendons vos appels le jeudi 18 juin entre 14h et 14h30, au 04/366.56.95. Bonne chance ! J.-Ph. L.

(dé)gradés

■ Grande distinction

Au professeur **Claude Desama** (Histoire) qui a reçu le titre de Chevalier de la Légion d'Honneur sur décision du premier ministre de la République française Lionel Jospin, suite à la proposition du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Pierre Moscovici. Cette reconnaissance récompense l'action de Claude Desama au Parlement européen, notamment pour la défense des services publics.



■ Distinction

À **Laurette Onkelinx**, ministre-présidente de la Communauté française, qui a annoncé son intention d'appuyer la création d'un Musée du cinéma à Liège. Elle a ajouté le geste à la parole en inscrivant d'ores et déjà des crédits de fonctionnement à charge du budget 1999 de l'Audiovisuel. L'Université et la Ville de Liège, de leurs côtés, ont récemment attiré l'attention du ministre-président de la Région wallonne sur l'intérêt de rénover l'institut de Pharmacie du Jardin botanique en vue d'y accueillir le futur musée.



■ Satisfaction

Soixante-cinq pour-cent des **Suisses** ont refusé, par référendum, de bannir les biotechnologies. La communauté des chercheurs helvétiques en science de la vie, entre autres, pousse un ouf de soulagement. Un vote positif aurait interdit la production et l'utilisation d'animaux transgéniques, la culture de plantes génétiquement modifiées et l'octroi de brevets pour des modifications génétiques animales ou végétales.

■ Recalés

Les fous de foot, non pas ceux qui sur les gradins et devant leur écran vibreront aux chocs du ballon rond, mais ceux qui dans la publicité, dans la presse, dans les grands magasins, sur les emballages et dans les confiseries, nous assomment depuis plusieurs semaines de métaphores footballistiques.

Libertés ~~peu~~ académiques

Encore combien de commémorations avant l'an 2000 ?



La liste n'est pas exhaustive. Il y eut, en vrac et rien que pour les premiers mois de 1998, le 400^e anniversaire de l'édit de Nantes, le 150^e de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, le 100^e du *J'Accuse* de Zola, le 50^e de la création de l'État d'Israël, le 40^e de l'Exposition universelle de Bruxelles et, médiatiquement omniprésent depuis quelques semaines, le 30^e de mai 68. Et l'année est loin d'être terminée.

Serions-nous dorénavant condamnés à aborder le futur un œil fixé sur le rétroviseur et l'autre sur le seul euro ? Pas question, bien sûr, de mettre en cause le bien-fondé de ces diverses commémorations. Encore moins de se soustraire à un "devoir de mémoire" auquel, il n'y a pas si longtemps et dans cette même rubrique, je me suis permis d'appeler, apportant ainsi mon grain de plume aux exhortations éthiques de voix telles que celles d'un Primo Levi ou d'un Elie Wiesel. Mais l'attention indispensable portée au passé, notamment à ses horreurs, n'a pas à se muer en obsession paralysante, avec le risque de voir se détourner les regards d'une réalité actuelle pour le moins préoccupante. Car le danger est grand que nous tolérions *distraitemment* aujourd'hui ce que nous dénonçons avec vigueur pour hier. Bonne conscience décidément pas morte ?

Comment s'explique le flux commémoratif quasi continu qui envahit notre quotidien ? Incriminer les médias est, dans ce cas-ci aussi, trop court, même s'ils ont - impératif de vente oblige - une propension à faire flèche de tout anniversaire et à réactiver un fonds historique providentiel. L'explication est plutôt à rechercher du côté d'une société inquiète de son avenir, incertaine de ses valeurs, et qui a tendance à se réfugier dans le

passé pour soigner sa gueule de bois idéologique et exorciser ses peurs présentes.

Or, paradoxalement, l'oubli peut avoir des vertus plus salutaires que le souvenir, surtout quand celui-ci se met au service du ressentiment. Le récent accord de paix en Irlande eût été impossible sans la volonté conjointe des catholiques et des protestants de mettre entre parenthèses les décennies de haine meurtrière. De même, les accords d'Oslo, si prometteurs au moment de leur signature, n'auraient jamais vu le jour si Israéliens et Palestiniens étaient restés arrimés au traumatisme de leurs souffrances respectives. Enfin, il n'est pas d'espoir de pacification possible au Kosovo, peuplé d'une majorité d'Albanais musulmans, tant que Belgrade entretiendra le rappel compulsif de la défaite sur cette terre du premier État serbe orthodoxe, face aux Turcs, en 1389.

On objectera avec raison que la politique de la mémoire tous azimuts a une valeur pédagogique pour les jeunes générations. Il n'en reste pas moins qu'elle peut aussi avoir des effets assoupissants, voire dissuasifs : les luttes de mai 68, par exemple, ont rencontré sur nos écrans et dans nos journaux un écho sans commune mesure avec celui, à peine audible, réservé aux luttes de mai 98 et des mois précédents. Faudra-t-il attendre une prochaine échéance commémorative pour en savoir un peu plus sur le combat très actuel des sans-emploi, des sans-abri et des sans-papiers et de ceux qui, comme Pierre Bourdieu, s'en font les généreux porte-parole ?

Il est bien des *raisons d'agir* : l'utilisation abusive de la mémoire ne peut, en aucune manière, leur servir d'étouffoir.

Henri Deleersnijder

Richard Wagner et Tannhäuser à Liège



Lorsque *Tannhäuser* fut créé à Paris en mars 1861, l'œuvre fut accueillie par un concert organisé de sifflets et de sarcasmes. Et encore avait-il fallu en France, ironisera Baudelaire, *l'ordre d'un despote pour faire exécuter l'œuvre d'un révolutionnaire*. * Nous n'en sommes heureusement plus là et la représentation qu'en a donnée l'Opéra royal de Wallonie en mai dernier, sous la direction sans esbroufe de Friedrich Pleyer et dans la mise en scène (qu'on attendait moins sage) du cinéaste Werner Herzog, a été fort applaudie et très justement saluée par la critique spécialisée. Tel est le destin des œuvres puissamment novatrices. On peut s'en réjouir et porter cet apaisement au compte du progrès culturel, ou de l'accoutumance des sensibilités. On peut aussi le regretter : les fracas du *Sacre* de Stravinsky ou de *Déserts* d'Edgard Varèse, il est dommage de ne plus les recevoir de plein fouet, dans leur violence éruptive. Et peut-être faudrait-il imaginer d'exécuter de telles œuvres en leur rendant d'une manière ou d'une autre leur inquiétante étrangeté.

Saluons toutefois la haute tenue du spectacle offert par notre Opéra. Vu d'ailleurs, il y a quelques années, l'opéra en

Belgique c'était la Monnaie ou rien, hormis quelques scènes de province un peu grises et vieillottes. On doit aux efforts relayés par l'actuelle direction de l'ORW d'avoir rendu à la Wallonie l'opéra qu'elle mérite. Dans la belle salle à l'italienne s'étageait une foule où les Liégeois étaient apparemment moins nombreux que les Allemands ou les Hollandais. Ceci ne veut pas dire que nous ayons la tête moins lyrique que nos voisins. Il faut plutôt y voir le signe que la politique de programmation actuellement suivie porte ses fruits et est en train d'élever Liège vers les hauts lieux de la scène lyrique en Europe du Nord.

La saison qui s'annonce confirme ce mouvement, avec des œuvres empruntées au répertoire classique (Mozart, Offenbach, Verdi) mais surtout avec d'autres moins courues, telles que le *Candide* de Bernstein (déjà mis à l'affiche la saison passée) ou la *Jenufa* de l'admirable Janáček. Pour tout cela, l'équipe à la tête de l'ORW mérite un grand coup de chapeau.

Pascal Durand

* C'est sur ordre de Napoléon III en effet que l'œuvre avait finalement pu être mise à l'affiche. Baudelaire, "Richard Wagner et *Tannhäuser* à Paris", *Œuvres complètes*, II, Paris, Gallimard, Pléiade, 1976, p. 787.



Le Quinzième Jour n° 75

Place du 20-Août 7, bâtiment A-1, 4000 Liège - <<http://www.ulg.ac.be/le15jour/>>

Conseil éditorial : Danielle Bajomée, Joseph Denooz, Jacques Dubois - Éditeur responsable : Jacques Dubois

Rédacteurs en chef : Pascal Durand (04) 366 32 49, François Louis (04) 366 44 13

Secrétaire de rédaction : Nathalie Duzel (04) 366 44 14, E-mail : le15jour@ulg.ac.be, Fax (04) 366 44 22 - Responsable de la page "Clic clac culture" : Christine Servais

Rédaction : 2^e licence en ASC (orientation Information et médias) - Photographie : 3^e année St-Luc (reportage - Chr. Plenus) - Secrétariat : Joëlle Gris (04) 366 56 95

Mise en page : Claire Leroux - Régie publicitaire : UNJEP (04) 224 74 84 - Photogravure : Comegra - Impression : Imp. Frings - Avec la collaboration de Pierre Kroll

